CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

Le lundi 28 septembre 2026 à 18 h, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement, les membres du Conseil du 14e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S), le 22 septembre 2026.
Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites aux mêmes dates sur le panneau de la Mairie du 14e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : M. Elliot DE FARAMOND
Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, Mme Chloé BATTAULT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Michèle BLUM, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Julie CABOT, Mme Gaëlle CAPITAINE, Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, Mme Gwenaëlle COUENON, M. Matthieu CUA, M. Elliot DE FARAMOND, Mme Diane DERRIEN, M. Guillaume DURAND, Mme Maud GATEL, M. Valentin GUENANEN, Mme Julie KAMIONKA, M. François LAJOINIE, M. Thierry LE DEZ, Mme Audrey LEBEAU-LIVE, M. Robinson LELOUP, M. Robin LEROY, M. Nicolas MANSIER, Mme Hélène MERMBERG, Mme Clémence MOREL, M. Hakim NAILI, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, M. Pierre-Emmanuel ROBERT, M. Jean-Baptiste TALLEUX, M. Patrick VIRY, Mme Awa WADIOU-SYDNEI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

M. Jean-François ALEXANDRE jusqu'au projet de délibération 2026 DFA 37
Mme Clémence MOREL jusqu'au projet de délibération 14 2026 25
Mme Diane DERRIEN pour le projet de délibération 2026 DFA 37 (excusée sans pouvoir avant)
M. Robinson LELOUP jusqu'au projet de délibération 2026 DAE 146
Mme Hélène MERMBERG à partir de la délibération V14 2026 36. Présente en début de séance
Mme Mélody TONOLLI à partir de la délibération 14 2026 28 (excusée sans pouvoir avant)

Dont les mandataires sont respectivement :

Mme Marie-Claire CARRERE-GEE
M. Robin LEROY
M. Yvain BOURGEAT-LAMI
M. Valentin GUENANEN
M. Didier ANTONELLI à partir de la délibération V14 2026 36
Mme Julie CABOT à partir de la délibération 14 2026 28

Excusé .s n'ayant pas donné pouvoir :

M. Patrick VIRY jusqu'au projet de délibération 2026 DFA 37

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

Ordre du Jour

14 2026 25 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 07 juillet 2026

14 2026 26 Inventaire des Equipements de proximité 2027

2026 DDCT 145 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2027

2026 DDCT 171 Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2027

2026 DDCT 172 Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre investissement 2027

2026 DFA 37 CODP d'exploitation publicitaire sur les propriétés de la Ville de Paris

14 2026 28 Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Arrondissement du 14ème arrondissement

Mme Carine PETIT rapporteure.

14 2026 29 Désignation des représentants du conseil d'arrondissement au sein de certains établissements et organismes extérieurs

M. Elliot DE FARAMOND rapporteur.

14 2026 27 Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 14 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement (MVAC).

2026 DDCT 113 Subventions (209 500 euros) à 33 associations au titre du soutien à la vie associative parisienne

2026 DSOL 130 Aide alimentaire - Budget Participatif Parisien édition 2025. Subvention d'investissement et de fonctionnement : dispositif estival.

2026 DAE 146 Conventions, avenants et subventions (584.000 euros) à 12 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire.

Mme Chloé BATTAULT rapporteure.

2026 DAC 169 Subventions (400.500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique.

2026 DAC 171 Subventions (148.500 euros) et conventions à 17 structures culturelles pour des projets dans le cadre de l'héritage olympique

2026 DAC 221 Subventions (9.500 euros) à trois associations littéraires Paris Librairies, Les carnets du passage et SoBD.

2026 DAE 143 Subvention (70.000 euros) à quatorze associations dans le domaine du design, de la mode et des métiers d'art

2026 DFPE 265 Subventions (204 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir

2026 DSP 39 Subventions (191 380 euros) et convention avec LIRE pour la promotion de la lecture dans les centres de PMI, un CAPP, les RPE, les bibliothèques et les quartiers politiques de la Ville

Mme Julie CABOT rapporteure.

2026 DAE 154 Conventions et subventions (94.500 euros) à 14 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2026

2026 DAE 157 Subventions 610.000 euros et conventions avec 30 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloigné.e.s de l'emploi.

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

Mme Diane DERRIEN rapporteure.

Ordre du jour (suite)

2026 DASCO 66 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (15 450 euros), subventions d'équipement (11 900 euros) et subventions pour travaux (98 946 euros)

2026 DASCO 76 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2027 (7 004 843 euros)

2026 DASCO 77 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2027 (2 499 734 euros)

2026 DASCO 73 Collèges public parisiens – Dotations de la Ville de Paris (1 337 945 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2027

2026 DASCO 89 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (93 100 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2027

2026 DASCO 79 Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (129 451 euros)

2026 DASCO 74 Subventions d'investissement (438 975 euros) à 29 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2025/2026

2026 DASCO 92 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2026

Mme Gwénaëlle COUÉNON rapporteure.

2026 DDCT 185 Subventions (89 200 euros) à 52 associations pour le financement de 58 projets dans les quartiers populaires parisiens (3ème enveloppe).

Mme Awa WADIOU-SYDNEI rapporteure.

2026 DDCT 189 Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » - Subventions (150 000 euros) à 22 associations pour le financement de 22 projets dans les quartiers populaires parisiens.

Mme Clémence MOREL rapporteure.

2026 DEVE 53 Renouvellement de la convention entre l'Observatoire de Paris-PSL et la Ville de Paris pour la gestion du Jardin de l'Observatoire (14e)

Mme Gaëlle CAPITAINE rapporteure.

2026 DFPE 136 Fonctionnement d'espaces ludiques, de ludothèques et de ludomouv citoyennes dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents enfants

2026 DFPE 240 Subventions de fonctionnement (9 470 576 euros), avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs passées avec des associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (plus de 100 places), et subventions d'investissement (70 631 euros)

2026 DFPE 263 Subventions de fonctionnement (114 813 euros), avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et subventions d'investissement (12 597 euros) à 5 associations du groupe 3 gestionnaires de crèches

2026 DFPE 264 Subvention (386 946 euros) à 4 associations et signature de 3 avenants aux conventions pluriannuelles et 2 conventions annuelles d'objectifs pour le fonctionnement de Relais Petite Enfance (RPE)

2026 DSOL 97 Avenant N°1 à la convention pluriannuelle d'attribution de deux subventions d'investissement entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour Beaunier et Épinettes.

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

Ordre du jour (suite)

Mme Hélène MERMBERG rapporteure.

2026 DFPE 141 Subventions (82 000 euros) à huit associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique (5e, 11e, 12e, 13e, 14e,19e arrondissements et sur tout Paris).

M. Valentin GUENANEN rapporteur.

2026 DSOL 96 Subventions (275.040 €) et conventions à 22 associations menant des actions d'accompagnement social et de lien social dans les quartiers parisiens

2026 DSOL 118 Subventions (30 000 euros) à dix associations et convention annuelle avec sept associations, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 14ème arrondissement 2026.

2026 DSOL 150 Subventions de fonctionnement (204 000 euros) pour 23 associations mettant en place des actions d'aide à l'utilisation aux outils numériques auprès de personnes et de familles démunie. Conventions.

M. Hakim NAILI rapporteur.

2026 DSOL 137 Subventions (59 650 euros) à 41 associations et conventions avec 25 d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre de la Quinzaine de l'Accessibilité.

M. Pierre-Emmanuel ROBERT rapporteur.

2026 DSP 25 Subventions (406.000 euros) et conventions à 7 associations pour des projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques

2026 DSP 63 Dotations (2.157.330 euros) et avenants pour le financement des 9 centres de santé sexuelle associatifs (Paris Centre, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, et 20e)

2026 DSP 66 Conventions avec l'ARS et la DRAJES pour le financement des 4 Maisons Sport Santé (Recette : 158.000 euros) et subventions (154.000 euros) et conventions avec 16 associations en Sport Santé

2026 DSP 90 Avenant à la convention avec l'ARS au titre du Fonds d'Intervention Régional 2026 pour le financement supplémentaire d'un poste de coordonnateur local de santé mentale (Recette : 33.000 euros)

M. Robin LEROY rapporteur.

2026 DLH 234 Octroi de garanties d'emprunts finançant quatre programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par 1001 Vies Habitat

2026 DLH 214 Octroi de la garantie d'emprunts finançant le portage foncier de six programmes de création de logements en Bail Réel Solidaire par la Foncière de la Ville de Paris

2026 DLH 127 Réalisation, 10 bis rue Daguerre (14e) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par la RIVP - Subvention (126 249 euros)

2026 DLH 118 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat

2026 DLH 100 Réalisation, 50 rue Daguerre (14e) d'un programme de rénovation de 7 logements sociaux par la RIVP

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

M. François LAJOINIE rapporteur.

Ordre du jour (suite)

V14 2026 36 Vœu relatif à une demande à la Mairie du 14e, en lien avec la Police nationale, à mettre un terme à l'occupation illégale du domaine public par des vendeurs à la sauvette et autres trafiquants dans le secteur des Puces de Vanves et de l'avenue Maurice d'Ocagne, dans le 14e arrondissement, présenté par Marie-Claire Carrere-Gee, Patrick Viry et Jean-François Alexandre, élus du groupe de la Droite et du Centre 100% 14e

V14 2026 37 Vœu relatif à la solidarité avec les personnes LGBTQIA 14e, présenté par Valentin Guenanen, Carine Petit et les élus de la majorité municipale.

V14 2026 39 Vœu relatif aux moyens accordés à l'adaptation au changement climatique du bâti scolaire à Paris et dans le 14e arrondissement, présenté par Eliott de Faramond, Carine Petit et les élu.e.s de la majorité municipale.

Q14 2026 13 Question orale à Madame la Maire du 14ème arrondissement relative à la préparation des écoles du 14e arrondissement aux épisodes de fortes chaleur présentée par La France insoumise - Nouveau Paris Populaire 14è

V14 2026 40 Vœu pour la gratuité réelle de l'école publique, amendé et adopté par le Conseil d'Arrondissement

V14 2026 38 Vœu relatif à la situation préoccupantes des étudiants, apprentis et jeunes en formation du 14è arrondissement, présenté par Gwenaëlle Couenon, Carine Petit et les élu·e·s de la majorité municipale.

V14 2026 41 Vœu relatif à l'hommage de la Ville de Paris à Patricio Guzmàn, présenté par les élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e.

V14 2026 42 Vœu relatif au conseil d'arrondissement pour protéger la santé des habitant·es des résidences RIVP de la Porte de Vanves, présenté par les élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e.

V14 2026 43 Vœu relatif au conseil d'arrondissement pour une campagne massive d'inscription sur les listes électorales, présenté par les élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e.

V14 2026 49 Contre-projet de vœu relatif aux inscriptions sur les listes électorales déposé par Carine Petit, Didier Antonelli et les élu.e.s de la majorité municipale

V14 2026 44 Vœu relatif au pavoisement du fronton de la Mairie du 14e arrondissement aux couleurs du drapeau palestinien, amendé et adopté par le Conseil d'arrondissement.

V14 2026 45 Vœu relatif à la transparence, l'accès aux données ("open data") et la structuration du suivi des subventions dans le XIVe arrondissement, présenté par Maud GATEL et les élus du groupe « Un Nouveau souffle pour le 14e arrondissement – Paris au centre »

V14 2026 46 Vœu relatif au déploiement du dispositif « J'ai un animal seul chez moi », amendé et adopté par le Conseil d'arrondissement.

V14 2026 47 Vœu relatif à la dénomination des nouvelles rues du quartier Saint-Vincent-de-Paul, présenté par Audrey Lebeau-Livé et les élus du groupe « Un nouveau souffle pour le 14eme – Paris au Centre »

V14 2026 48 Vœu relatif à la prise en compte des critères d'accessibilité dans la commission de désignation des logements sociaux, présenté par Nicolas Mansier et les élus du groupe « Un nouveau souffle pour le 14eme _ Paris au centre »

Q14 2026 14 Question orale à Madame la Maire du 14ème arrondissement relative au devenir du bâtiment de l'école 15 rue Antoine-Chantin présentée par Audrey LEBEAU-LIVE et des élus du groupe « Un nouveau souffle pour le 14e - Paris au centre »

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

Ordre du jour (suite)

Q14 2026 15 Question orale à Madame la Maire du 14ème arrondissement relative à l'avenue Jean Moulin présentée par Nicolas MANSIER et des élus du groupe « Un nouveau souffle pour le 14e »

Q14 2026 12 Question orale à Madame la Maire du 14ème arrondissement relative aux projets d'installation d'antennes relais de téléphonie mobile dans le 14e arrondissement présentée par la France insoumise - Nouveau Paris Populaire 14è

Q14 2026 16 Question orale à Madame la Maire du 14ème arrondissement relative à la sortie « Mouchotte » de la gare Montparnasse présentée par Nicolas MANSIER et des élus du groupe « Un nouveau souffle pour le 14e Paris au centre »

Q14 2026 17 Question orale à Madame la Maire du 14è arrondissement relative au bilan de la gestion des épisodes caniculaires dans le XIVe arrondissement présentée par Maud GATEL et des élus du groupe « Un Nouveau souffle pour le 14 e arrondissement – Paris au centre.

La maire

Carine PETIT

Millésime | N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

M. Jean-François ALEXANDRE	M. Elliot DE FARAMOND	M. Nicolas MANSIER
M. Didier ANTONELLI	Mme Diane DERRIEN	Mme Hélène MERMBERG
Mme Chloé BATTAULT	M. Guillaume DURAND	Mme Clémence MOREL
Mme Agnès BERTRAND	Mme Maud GATEL	M. Hakim NAILI
Mme Michèle BLUM	M. Valentin GUENANEN	Mme Sidonie PARISOT
M. Yvain BOURGEAT-LAMI	Mme Julie KAMIONKA	Mme Carine PETIT
Mme Julie CABOT	M. François LAJOINIE	M. Pierre-Emmanuel ROBERT
Mme Gaëlle CAPITAINE	M. Thierry LE DEZ	M. Jean-Baptiste TALLEUX
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE	Mme Audrey LEBEAU-LIVE	Mme Mélody TONOLLI
Mme Gwenaëlle COUENON	M. Robinson LELOUP	M. Patrick VIRY
M. Matthieu CUA	M. Robin LEROY	Mme Awa WADIOU-SYDNEI

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/140

Projet de délibération 14 2026 25 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 07 juillet 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement adopte , à l'unanimité , le projet de délibération 14 2026 25 du Conseil d'Arrondissement

Conseillers présents	27 membres présents
Voix exprimées	29 (dont 3procurations)
Avis Favorable	29(dont 3 procurations)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	1

Ne participent pas au vote : M. jean Baptiste TALLEUX

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/141

Projet de délibération 14 2026 26 Inventaire des Equipements de proximité 2027

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération 2026 DDCT 145 du Conseil de Paris en date des 6, 7, 8 et 9 octobre 2026 relatif à l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2027 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement adopte , à la majorité , le projet de délibération 14 2026 26

Conseillers présents	28 membres présents
Voix exprimées	28 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	28 (dont 2 procurations)
Avis Défavorable	0
Abstentions	2
Ne participent pas au vote	0

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/142

Projet de délibération 2026 DDCT 145 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2027

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à la majorité, sur le projet de délibération 2026 DDCT 145 du Conseil de Paris

Conseillers présents	28 membres présents
Voix exprimées	28 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	28 (dont 2 procurations)
Avis Défavorable	0
Abstentions	2
Ne participent pas au vote	0

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/143

Projet de délibération 2026 DDCT 171 Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2027

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité ,sur le projet de délibération 2026 DDCT 171 du Conseil de Paris

Conseillers présents	28 membres présents
Voix exprimées	30 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	30 (dont 2 procurations)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/144

Projet de délibération 2026 DDCT 172 Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre investissement 2027

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DDCT 172 du Conseil de Paris

Conseillers présents	28 membres présents
Voix exprimées	30 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	30 (dont 2 procurations)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/145

Projet de délibération 2026 DFA 37 CODP d'exploitation publicitaire sur les propriétés de la Ville de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à la majorité, sur le projet de délibération 2026 DFA 37 du Conseil de Paris

Conseillers présents	28 membres présents
Voix exprimées	27 (dont 3 procurations)
Avis Favorable	14 (dont 3 procurations)
Avis Défavorable	13
Abstentions	4
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/146

Projet de délibération 14 2026 28 **Adoption du règlement intérieur du Conseil du 14eme arrondissement**

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'obligation pour le Conseil d'arrondissement son règlement dans les six mois suivant son installation (C.G.C.T.) ;
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

Amendement sur les vœux rattachés à une délibération à l'ordre du jour présenté par le groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e à insérer sur le projet de délibération 14.2026.28 concernant le règlement intérieur du 14e arrondissement

Considérant l'article L2121-8 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui oblige les conseils municipaux, et par extension les conseils d'arrondissement (Article L2511-10 du CGCT), à établir un règlement intérieur, et à saisir le Tribunal administratif en cas de non respect du CGCT et de la jurisprudence ;
Considérant l'article L2121-29 du CGCT qui donne la possibilité aux conseiller·ères municipaux, et par extension aux conseiller·ères d'arrondissement, d'émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local ;
Considérant que le présent projet de règlement intérieur fixe la date limite de dépôt des vœux à sept jours francs avant la date du conseil d'arrondissement (Article 24 du projet de règlement intérieur), et que l'ordre du jour du conseil d'arrondissement n'est porté à connaissance de l'ensemble des conseiller·ères d'arrondissement que cinq jours francs avant la date du conseil d'arrondissement (Article 6 du projet de règlement intérieur) ;
Considérant la tradition de défense de la démocratie locale et de la participation citoyenne dans le 14e arrondissement ;
Considérant que les temps de parole et le nombre de vœux n'ont jamais été un facteur de contestation dans les mandatures précédentes ;

Sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e, le Conseil du 14e arrondissement garantit la possibilité de déposer des vœux rattachés aux délibérations :

Article 8 – Organisation des débats – **Alinéa 3** : « En réponse aux délibérations à l'ordre du jour, les conseiller·ères d'arrondissement peuvent déposer des vœux rattachés au sujet des délibérations étudiées (envoi par mail à la Maire, au. à la directeur·ice de cabinet et au·à la directeur·ice générale des services entre la publication de l'ordre du jour et le jour de la séance 12h00) » est ajouté.

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement rejette l'amendement, à la majorité, au projet de délibération 14 2026 28

Conseillers présents	31 membres présents
Voix exprimées	30 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	2
Avis Défavorable	28 (dont 2 procurations)
Abstentions	3
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/146 (suite)

Projet de délibération 14 2026 28 **Adoption du règlement intérieur du Conseil du 14eme arrondissement**

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'obligation pour le Conseil d'arrondissement son règlement dans les six mois suivant son installation (C.G.C.T.) ;
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

Amendement sur l'inscription pour intervenir sur une délibération, présenté par le groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e à insérer sur le projet de délibération 14.2026.28 concernant le règlement intérieur du 14e arrondissement

Considérant l'article L2121-8 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui oblige les conseils municipaux, et par extension les conseils d'arrondissement (Article L2511-10 du CGCT), à établir un règlement intérieur, et à saisir le Tribunal administratif en cas de non-respect du CGCT et de la jurisprudence ;
Considérant que le présent projet de règlement intérieur permet aux conseiller·ères d'arrondissement de déposer des amendements aux délibérations sans contrainte sur la date de dépôt de ces amendements (Article 23 du projet de règlement intérieur) ;
Considérant que le présent projet de règlement intérieur requiert une inscription au préalable des conseiller·ères avant 12h le jour du conseil d'arrondissement pour avoir la possibilité de s'exprimer sur la délibération, son exposé et ses amendements (Article 8 du projet de règlement intérieur) ;
Considérant que cette inscription au préalable prive les conseiller·ères du droit de réagir à la présentation de la délibération, aux interventions des autres groupes, à un amendement présenté ou à une information révélée en séance ;
Considérant la décision du tribunal administratif de Lille, qui a annulé les dispositions d'un règlement intérieur qui ne soumettaient à débat que les projets de délibération ayant fait l'objet d'une demande écrite d'un·e conseiller·ère formulée soixante-douze heures avant la séance, au motif que de telles modalités « ne permettent pas l'organisation d'un débat sur l'ensemble des affaires soumises à cet organe délibérant » (TA Lille, 29 mai 1997, Carton c/ Commune de Roubaix, n° 96-532) ;
Considérant la tradition de défense de la démocratie locale et de la participation citoyenne dans le 14e arrondissement ;
Considérant que les temps de parole n'ont jamais été un facteur de contestation dans les mandatures précédentes ;

Sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e, le Conseil du 14e arrondissement garantit aux conseiller·ères la possibilité de s'exprimer sur une délibération :

Article 8 - Organisation des débats - **Alinéa 4** : « Les conseiller·ère·s d'arrondissement souhaitant intervenir sur une délibération sont invité·e·s à s'inscrire (envoi par mail à la Maire, au·à la directeur·ice de cabinet et au·à la directeur·rice général·e des services) entre la publication de l'ordre du jour et le jour de la séance 12h00 » est remplacé par « Les conseiller·ère·s d'arrondissement souhaitant intervenir sur une délibération peuvent s'inscrire avant la séance ou durant la séance ».

Millésime | N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement rejette , à la majorité, l'amendement au projet de délibération 14 2026 28

Conseillers présents	31 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	8
Avis Défavorable	25 (dont 2 procurations)
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/146 (suite)

Projet de délibération 14 2026 28 **Adoption du règlement intérieur du Conseil du 14eme arrondissement**

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'obligation pour le Conseil d'arrondissement son règlement dans les six mois suivant son installation (C.G.C.T.) ;
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

Amendement sur les temps de parole des élu·es présenté par le groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e à insérer sur le projet de délibération 14.2026.28 concernant le règlement intérieur du 14e arrondissement

Considérant l'article L2121-8 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui oblige les conseils municipaux, et par extension les conseils d'arrondissement (Article L2511-10 du CGCT), à établir un règlement intérieur, et à saisir le Tribunal administratif en cas de non respect du CGCT et de la jurisprudence ;
Considérant la jurisprudence concernant les temps de parole des élu·es municipaux : il a été jugé qu'un règlement intérieur limitant les interventions des élu·es à trois minutes portait atteinte à leur droit d'expression (TA Grenoble, 15 septembre 1999, n° 950317).
Considérant le précédent règlement intérieur du conseil du 14e arrondissement voté le 30 novembre 2020, mieux disant que cette proposition soumise au vote ;
Considérant la tradition de défense de la démocratie locale et de la participation citoyenne dans le 14e arrondissement ;
Considérant que les temps de parole n'ont jamais été un facteur de contestation dans les mandatures précédentes ;

Sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e, le Conseil du 14e arrondissement rétablit les temps de parole du précédent règlement intérieur :

Un vote dissocié par article est validé par les conseillers :

Article 8 - Organisation des débats - **Alinéa 5** : « Chaque conseiller·ère inscrit·e pour intervenir sur une délibération disposera d'un temps de parole de quatre minutes. L'exécutif disposera, à l'issue des interventions des conseiller·ères inscrit·es, d'un temps de réponse de quatre minutes également. » est remplacé par « Chaque conseiller·ère inscrit·e pour intervenir sur une délibération disposera d'un temps de parole de cinq minutes. L'exécutif disposera, à l'issue des interventions des conseiller·ères inscrit·es, d'un temps de réponse de cinq minutes également. »

La modification de **l'article 8 alinéa 5** est rejetée à la majorité du Conseil d'Arrondissement

Conseillers présents	31 membres présents
Voix exprimées	27 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	2
Avis Défavorable	25 (dont 2 procurations)
Abstentions	3
Ne participent pas au vote	3

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

Article 23 – Délibérations du conseil d'arrondissement – **Alinéa 5** : « trois minutes » est remplacé par « cinq minutes ».

La modification de **l'article 23 alinéa 5** est rejetée à la majorité du Conseil d'Arrondissement

Conseillers présents	31 membres présents
Voix exprimées	27 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	2
Avis Défavorable	25 (dont 2 procurations)
Abstentions	3
Ne participent pas au vote	3

Article 24 – Vœux – **Alinéa 3** : « Chaque vœu est présenté par l'un de ses signataires, qui dispose d'une durée de trois minutes » est supprimé.

La modification de **l'article 24 alinéa 3** est rejetée à la majorité du Conseil d'Arrondissement

Conseillers présents	31 membres présents
Voix exprimées	30(dont 2 procurations)
Avis Favorable	2
Avis Défavorable	28 (dont 2 procurations)
Abstentions	3
Ne participent pas au vote	0

Article 28 – Procédure en séance – **Alinéa 1** : « deux minutes » est remplacé par « cinq minutes ».

La modification de **l'article 28 alinéa 1** est rejetée à la majorité du Conseil d'Arrondissement

Conseillers présents	31 membres présents
Voix exprimées	30(dont 2 procurations)
Avis Favorable	2
Avis Défavorable	28 (dont 2 procurations)
Abstentions	3
Ne participent pas au vote	0

Délibère

Article unique : le conseil d'arrondissement rejette, à la majorité, l'amendement au projet de délibération 14 2026 28

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/146 (suite)

Projet de délibération 14 2026 28 Adoption du règlement intérieur du Conseil du 14eme arrondissement

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'obligation pour le Conseil d'arrondissement son règlement dans les six mois suivant son installation (C.G.C.T.) ;

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

Amendement sur les temps de parole du public présenté par le groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e à insérer sur le projet de délibération 14.2026.28 concernant le règlement intérieur du 14e arrondissement

Considérant l'article L2121-8 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui oblige les conseils municipaux, et par extension les conseils d'arrondissement (Article L2511-10 du CGCT), à établir un règlement intérieur, et à saisir le Tribunal administratif en cas de non respect du CGCT et de la jurisprudence ;

Considérant le précédent règlement intérieur du conseil du 14e arrondissement voté le 30 novembre 2020, mieux disant que cette proposition soumise au vote ;

Considérant la tradition de défense de la démocratie locale et de la participation citoyenne dans le 14e arrondissement ;

Considérant que les temps de parole n'ont jamais été un facteur de contestation dans les mandatures précédentes ;

Sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e, le Conseil du 14e arrondissement rétablit les temps de parole du précédent règlement intérieur :

Article 14 – Accès, tenue et participation du public – **Alinéa 2** : « trois minutes » est remplacé par « cinq minutes ».

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement rejette, à la majorité, l'amendement au projet de délibération 14 2026 28

Conseillers présents	31 membres présents
Voix exprimées	30 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	5
Avis Défavorable	25 (Dont 2 procurations)
Abstentions	3
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/146(suite)

Projet de délibération 14 2026 28 Adoption du règlement intérieur du Conseil du 14eme arrondissement

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'obligation pour le Conseil d'arrondissement son règlement dans les six mois suivant son installation (C.G.C.T.) ;
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

Amendement sur les questions orales présenté par le groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e à insérer sur le projet de délibération 14.2026.28 concernant le règlement intérieur du 14e arrondissement

Considérant l'article L2121-8 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui oblige les conseils municipaux, et par extension les conseils d'arrondissement (Article L2511-10 du CGCT), à établir un règlement intérieur, et à saisir le Tribunal administratif en cas de non respect du CGCT et de la jurisprudence ;

Considérant qu'aux termes de l'article L. 2121-19 du CGCT, « Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions. » ;

Considérant la jurisprudence concernant les délais pour déposer des questions orales, et notamment la décision de la Cour Administrative d'Appel de Versailles le 3 mars 2011 : « le délai de 72 heures au moins avant la séance du conseil municipal dans lequel les questions orales doivent être adressées au maire porte une atteinte non justifiée par les contraintes d'organisation aux droits et prérogatives des conseillers municipaux en méconnaissance des dispositions combinées L. 2121-13 et L. 2121-19 du code général des collectivités territoriales » (CAA Versailles, 3 mars 2011, Commune de Nozay, n° 09VE03950).

Considérant la tradition de défense de la démocratie locale et de la participation citoyenne dans le 14e arrondissement ;

Sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e, le Conseil du 14e arrondissement garantit la possibilité pour les conseiller·ères d'arrondissement de déposer des questions orales :

Un vote dissocié par article est validé par les conseillers :

Article 26 – Questions orales adressées au·à la Maire de Paris, pour débat au Conseil de Paris – Alinéa 2 : « Ces projets doivent être communiqués par écrit à la Maire d'arrondissement **sept jours** avant la date fixée pour la séance (avant 17 heures) » est remplacé par « Ces projets doivent être communiqués par écrit à la Maire d'arrondissement **quarante-huit heures** avant la date fixée pour la séance »

La modification de **l'article 26 alinéa 2** est rejetée à la majorité du Conseil d'Arrondissement

Conseillers présents	31 membres présents
Voix exprimées	30 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	2
Avis Défavorable	28 (dont 2 procurations)
Abstentions	3
Ne participent pas au vote	0

Article 27 – Dépôt préalable des questions – **Alinéa 1** : « Les questions destinées à être posées à la Maire d'arrondissement en séance sont déposées par écrit, **sept jours** francs au moins avant la date fixée pour la réunion du conseil d'arrondissement (avant 17h) » est remplacé par « Les questions destinées à être posées à la Maire d'arrondissement en séance sont déposées par écrit, **quarante-huit heures** au moins avant la date fixée pour la réunion du conseil d'arrondissement ».

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

La modification de l'article 27 alinéa 1 est rejetée à la majorité du Conseil d'Arrondissement

Conseillers présents	31 membres présents
Voix exprimées	30(dont 2 procurations)
Avis Favorable	2
Avis Défavorable	28(dont 2 procurations)
Abstentions	3
Ne participent pas au vote	0

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement rejette à la majorité l'amendement au projet de d élibération 14 2026 28

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/146(suite)

Projet de délibération 14 2026 28 Adoption du règlement intérieur du Conseil du 14eme arrondissement

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'obligation pour le Conseil d'arrondissement son règlement dans les six mois suivant son installation (C.G.C.T.) ;
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

Amendement 1 du groupe « Un nouveau souffle pour le 14eme – Paris au Centre » à la délibération 14 2026 28 relative à l'adoption du règlement intérieur du conseil du 14eme arrondissement

Exposé des motifs :

A l'article 8 relatif à l'organisation des débats
Au dernier paragraphe, il est indiqué que

« Les délibérations qui n'auront pas fait l'objet d'une inscription préalable dans les conditions déterminées précédemment ou pour lesquelles les conseiller.e.s inscrites se seraient désisté.e.s au moment de leur examen et qui n'auront pas non plus fait l'objet d'une inscription du public dans les conditions prévues à l'article 14, seront soumises à un vote groupé en fin de séance sans présentation. Les projets ayant ainsi fait l'objet d'un vote global en séance sont portés au registre des délibérations sous forme de délibérations séparées. »

Il s'agit pour les délibérations qui ne font pas débat au sein du conseil municipal de raccourcir le temps passé en séance, toutefois, pour nos concitoyens, ; il est important d'être informé et de pouvoir comprendre les sujets qui sont soumis à délibération et les votes associés. Ainsi, l'absence totale de présentation ne permettait pas au citoyen de se tenir informé des délibérations présentées et soumises au vote de leurs représentants.

Proposition d'amendement :

Le groupe Un nouveau souffle pour le 14eme-Paris au Centre propose en conséquence de modifier la rédaction du paragraphe comme suit :

« Les délibérations qui n'auront pas fait l'objet d'une inscription préalable dans les conditions déterminées précédemment ou pour lesquelles les conseiller.e.s inscrites se seraient désisté.e.s au moment de leur examen et qui n'auront pas non plus fait l'objet d'une inscription du public dans les conditions prévues à l'article 14, feront l'objet d'une présentation succincte et seront soumises à un vote groupé en fin de séance sans présentation. Les projets ayant ainsi fait l'objet d'un vote global en séance sont portés au registre des délibérations sous forme de délibérations séparées. »

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement rejette, à la majorité, l'amendement au projet de d élibération 14 2026 28

Conseillers présents	31 membres présents
Voix exprimées	30 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	5
Avis Défavorable	25 (dont 2 procurations)
Abstentions	3
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/146(suite)

Projet de délibération 14 2026 28 Adoption du règlement intérieur du Conseil du 14eme arrondissement

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'obligation pour le Conseil d'arrondissement son règlement dans les six mois suivant son installation (C.G.C.T.) ;

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

Amendement 2 du groupe « Un nouveau souffle pour le 14eme – Paris au Centre » à la délibération 14 2026 28 relative à l'adoption du règlement intérieur du conseil du 14eme arrondissement

Exposé des motifs :

A l'article 8 relatif à l'organisation des débats

Au cinquième paragraphe, il est indiqué que

« Chaque conseiller·ère inscrit·e pour intervenir sur une délibération disposera d'un temps de parole de quatre minutes. L'exécutif disposera, à l'issue des interventions des conseiller·ère·s inscrit·e·s, d'un temps de réponse de quatre minutes également. »

Pour nos concitoyens, il est important d'être informé et de pouvoir comprendre les sujets qui sont soumis à délibération. L'absence totale de présentation ne permettait pas au citoyen de se tenir informé des délibérations présentées et soumises au vote de leurs représentants.

Proposition d'amendement :

Le groupe Un nouveau souffle pour le 14eme-Paris au Centre propose en conséquence de modifier la rédaction du paragraphe comme suit :

« Après une présentation succincte par l'exécutif d'une minute maximum, chaque conseiller·ère inscrit·e pour intervenir sur une délibération disposera d'un temps de parole de quatre minutes. L'exécutif disposera, à l'issue des interventions des conseiller·ère·s inscrit·e·s, d'un temps de réponse de quatre minutes également.

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement rejette, à la majorité, l'amendement au projet de d élibération 14 2026 28

Conseillers présents	31 membres présents
Voix exprimées	33(dont 2 procurations)
Avis Favorable	8
Avis Défavorable	25(dont 2 procurations)
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/146(suite)

Projet de délibération 14 2026 28 Adoption du règlement intérieur du Conseil du 14eme arrondissement

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'obligation pour le Conseil d'arrondissement son règlement dans les six mois suivant son installation (C.G.C.T.) ;

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

Amendement 3 du groupe « Un nouveau souffle pour le 14eme – Paris au Centre » à la délibération 14 2026 28 relative à l'adoption du règlement intérieur du conseil du 14eme arrondissement

Exposé des motifs :

A l'article 8 relatif à l'organisation des débats

Au troisième paragraphe, il est indiqué que

« En réponse à des voeux déposés à l'ordre du jour, la Maire ou ses adjoint.e.s peuvent annoncer, en conférence d'organisation, des voeux à examiner en séance. »

Il s'agit de préserver le droit de chaque conseiller et de chaque groupe de présenter des voeux en réponse, comme le prévoyait jusqu'à présent le règlement intérieur.

Proposition d'amendement :

Le groupe Un nouveau souffle pour le 14eme-Paris au Centre propose en conséquence de modifier la rédaction du paragraphe comme suit :

« En réponse à des vœux déposés à l'ordre du jour, la Maire ou ses adjoint.e.s ou tout représentant de groupe peuvent annoncer, en conférence d'organisation, des vœux à examiner en séance. »

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement rejette, à la majorité, l'amendement au projet de d élibération 14 2026 28

Conseillers présents	31 membres présents
Voix exprimées	33(dont 2 procurations)
Avis Favorable	8
Avis Défavorable	25(dont 2 procurations)
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/146(suite)

Projet de délibération 14 2026 28 Adoption du règlement intérieur du Conseil du 14eme arrondissement

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'obligation pour le Conseil d'arrondissement son règlement dans les six mois suivant son installation (C.G.C.T.) ;

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

Amendement 4 du groupe « Un nouveau souffle pour le 14eme – Paris au Centre » à la délibération 14 2026 28 relative à l'adoption du règlement intérieur du conseil du 14eme arrondissement

Afin de permettre l'information pluraliste et transparente des citoyens,

le groupe Un nouveau souffle pour le 14eme-Paris au Centre propose la rédaction d'un paragraphe additionnel à l'article 7 relatif à l'ordre du jour :

Après le 1er paragraphe,

« La Maire d'arrondissement fixe l'ordre du jour de la séance. L'ordre du jour est joint à la convocation et porté à la connaissance du public.

Il est ajouté : « Pour les questions orales, comme pour les vœux, figurent dans l'ordre du jour ; le titre du texte indiquant son sujet, le conseiller porteur du texte et son groupe. »

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement rejette, à la majorité, l'amendement au projet de d élibération 14 2026 28

Conseillers présents	31 membres présents
Voix exprimées	33(dont 2 procurations)
Avis Favorable	8
Avis Défavorable	25(dont 2 procurations)
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/146(suite)

Projet de délibération 14 2026 28 Adoption du règlement intérieur du Conseil du 14eme arrondissement

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'obligation pour le Conseil d'arrondissement son règlement dans les six mois suivant son installation (C.G.C.T.) ;

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

Amendement 5 du groupe « Un nouveau souffle pour le 14eme – Paris au Centre »

A la délibération 14 2026 28 relative à l'adoption du règlement intérieur du conseil du 14eme arrondissement

Afin de permettre l'information de tous les citoyens, notamment ceux en situation de handicap auditif,

le groupe « Un nouveau souffle pour le 14eme-Paris au Centre » propose un amendement à l'article 17 :
A la fin du 3e paragraphe,

« Tous les moyens sont mis en œuvre pour assurer l'accessibilité de la séance du conseil d'arrondissement, notamment la mise en place d'une boucle d'induction magnétique et l'accessibilité des PDF. »
Il est ajouté :
« ainsi que le sous-titrage des vidéos de retransmission. »

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement adopte, à l'unanimité,l 'amendement **numéro 5** au projet de d élibération 14 2026 28

Conseillers présents	31 membres présents
Voix exprimées	33(dont 2 procurations)
Avis Favorable	33(dont 2 procurations)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/146(suite)

Projet de délibération 14 2026 28 Adoption du règlement intérieur du Conseil du 14eme arrondissement

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'obligation pour le Conseil d'arrondissement son règlement dans les six mois suivant son installation (C.G.C.T.) ;
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

Après examen de l'ensemble des amendements par le conseil d'arrondissement, le texte amendé du règlement intérieur est soumis au vote

DELIBERE

Le règlement intérieur est adopté à la majorité par le Conseil d'Arrondissement.

Conseillers présents	31 membres présents
Voix exprimées	30(dont 2 procurations)
Avis Favorable	28(dont 2 procurations)
Avis Défavorable	2
Abstentions	3
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/147

Projet de délibération 14 2026 29 Désignation des représentants du conseil d'arrondissement au sein de certains établissements et organismes extérieurs

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles, L.2121-21, L.2121-33, L.2143-2, L.2511-10 et L.2511-19,
Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L 421-1 et suivants, D 411-1, D 422-12 et suivants et R 416-16 et suivants,
Vu la délibération 14 2026 13 du conseil d'arrondissement du 12 mai 2026 portant désignation des représentants du conseil d'arrondissement au sein de certains établissements et organismes extérieurs et mettant en place la commission d'attribution de places dans les établissements d'accueil de petite enfance du 14ème arrondissement,
Vu la démission de Monsieur Rodrigo ARENAS de son mandat de conseiller d'arrondissement en date du 10 juillet 2026 ;
Sur proposition de Mme Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement ;
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement adopte à main lévée et à l'unanimité , le projet de délibération 14 2026 29

Conseillers présents	31 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	33 (dont 2 procurations))
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/148

Projet de délibération 14 2026 27 Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 14 associations qui ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement (MVAC),

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Chloé BATTAULT rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

ASSO	Nom demandeur.se	ParisAsso	RNA	Date de création	Objet	Adresse	Code postal	Président.e	Mail public
ASSOCIATION DE PSYCHANALYSE ENCORE	Isabelle CHATELET, animatrice des soirées librairies	209231	W751213502	06/02/2012	mettre en oeuvre les moyens propres à la formation du psychanalyste et d'assurer la transmission de la psychanalyse dans le champ ouvert par Sigmund Freud et Jacques Lacan	16 Avenue Reille	75014	Marie-Ange BAUDOT	associationencore@associationencore.fr
CORPS VIBRANTS, CORPS VIVANTS	Judith Carpentier-Dupont	209683	W751258147	25-sept.-20	créer du lien social et développer le bien-être et les potentiels de chacun par la pratique de la danse, de la musique, des arts et par les thérapies corporelles	76 C RUE Lecourbe (Siège)	75015	Judith Carpentier-Dupont	judithcarpentierdupont@yahoo.fr
CRE'ART	Eva Leygnac, Présidente	204 396	W771012969	1-sept.-25	organisation d'expositions d'art, promotion et représentation d'artistes et supervision de ventes d'oeuvres artistiques, à titre gratuit ou rémunéré ;	43 RUE de Fécamp - ESCALIER 33	75012	Leygnac Eva	contact@association-creart.fr
DANSE ET RYTHME	DEFAUD Michèle, Professeure	à créer (en cours)	W751241607	18-oct.-17	promouvoir et développer la pratique de la danse et des expressions artistiques associées enfants et adultes, et tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement	207, rue VERCINGETORIX, BP 1522	75014 Paris	DEFAUD MICHELE	micheledefaud@gmail.com
HABITABLE EXOPLANET 404	Soléne Dardennes	206153	W751272213	13-déc.-23	produire, créer, diffuser toute forme d'expression artistique en vue de performances ; représentations, expositions, rencontres, ainsi que toute activité de transmission artistique et ou pédagogique en lien avec le spectacle vivant et ou les activités de l'association ;	11 rue Emile Dubois (Siège)	75014	MARTIN Etienne	habex404@gmail.com
IN'PULSE STUDIO	Pauline Cabrol Tresorière	209166	W751282752	2-févr.-26	favoriser le rayonnement des arts et de la culture, notamment à travers l'enseignement de la danse et aux arts vivants pour tous les publics, enfants et adultes ; elle poursuit également un objectif de santé et de vitalité en proposant des ateliers de bien-être incluant des pratiques physiques telles que le yoga, le pilates, le stretching, la danse et la méthode MUNZ FLOOR® ; elle s engage dans une démarche inclusive afin de faciliter l'accès à ces disciplines au plus grand nombre, par exemple pour des personnes isolées, en réinsertion et en situation de handicap ; à travers son enseignement, l'association proposera des manifestations culturelles, comme des spectacles vivants, des animations et des rencontres à l'échelle locale, nationale, internationale ;	12 RUE Mouton Duvernet (Siège) Chez Pauline Cabrol.	75014	Saunier Lucie	contacts.inpulsestudio@gmail.com
KIDREAMS TEAM	Maxence Dourdent	210049	W751282561	18-janv.-26	contribuer à la formation du jeune citoyen par le développement de la responsabilité, du civisme, de l'autonomie au travers de la pratique d'activités physiques, sportives, d'activités socioculturelles	28 RUE PIERRE LAROUSSE	75014	Maxence Dourdent	kidreamsteam@gmail.com,
LE CERCLE FREUDIEN	Isabelle Lemaire, Administratrices du Cercle freudien	205035	W751061357	20-juil.-82	organiser le travail entre les psychanalystes par des réunions colloques publications	10 Passage Montbrun (Siège)	75014	Pierre Boismenu	cerclefreudien.asso@gmail.com
LES CONQUÉRANTS	isabelle Van Labeke	197859	W922012364	14-mars-18	manager des artistes, développer leurs talents par la création d'événements	74 rue de la Tombe Issoire	75014	Isabelle Van labeke	isabellevanlabeke@gmail.com (mail à changer, nous allons recevoir le mail à modifier)
MELEGARY FASHION	Lilia Melega	199963	W751260669	20-avr.-21	promouvoir la mode corresponsable et up-cycling en utilisant des tissus invendus et vêtements usés, créer des videos de mode, mettre en place des ateliers pédagogiques de couture et broderies, créer des festivals de mode, créer des défilés de mode sur l'up-cycling et recyclage Eco responsable ;	229 rue D Alesia (Siège). Bâtiment A	75014	Lilia Melega	lilia.melega@gmail.com
MOUVEMENT TRAVERSE	Corine Guidi, Secrétaire La secrétaire adjointe Mouvement Traverse Maud Chasseriau Joël Chasseriau	209452	W751276454	28-oct.-24	promouvoir, favoriser et développer le rayonnement de l'art abstrait, concret, construit et cinétique sous toutes ses formes par l'organisation d'expositions et d'évènements ; l'association accompagne, regroupe et soutient des artistes, peintres, plasticiens et sculpteurs contemporains pour leur offrir une plus grande visibilité dans leurs diversités d'expressions ;	25 rue de la Sablière (Siège)	75014	BORDAS FRANCESC, co-président	mouvement.traverse@gmail.com
SENSATIONS INCLUSIVES	**Louis LEZEIK fondateur**	201022	W751266030	7-avr.-26	favoriser l'inclusion sociale et promouvoir l'égalité des chances pour les personnes en situation de handicap à travers le sport et le développement du sport santé pour tous ; tes notamment par l'organisation d'activités ludiques, sportives et culturelles ainsi que des séjours adaptés	20 RUE Edouard Pailleron (Siège)	75019	HUGHES Elisabeth	info@sensationsinclusives.org
SHAM SPECTACLES	Claire Collonges	195873	W931006947	1-déc.-05	promotion , la production et l'organisation de spectacles vivants et d'oeuvres cinématographiques ainsi que l'appropriation par le plus grand nombres des pratiques artistiques.	17 Villa St jacques	75014	Serge Hamon	shamspectacles@gmail.com
VOLONTARIAT ET SOUTIEN PAR L'ART (VS ART)	Marie-Claude Piallat	30041	W751076856	22-avr.-86	apporter, par le moyen de l'art sous toutes ses formes, un réconfort moral et un intérêt culturel aux personnes de tous âges en situation de fragilité ou vulnérabilité physique, psychique, sociale ou culturelle : les bénéficiaires peuvent être des personnes handicapées, âgées, hospitalisées ou incarcérées, des jeunes en difficulté, exclus sociaux etc ; fédérer, développer et animer le réseau national des antennes et associations locales vsart qui partagent les buts et mettent en uvre les mêmes moyens que vsart ;	33 RUE du Fer à Moulin Hôpital La Collégiale (Siège - locaux)	75005	François Didier Lemoine	benevolat@vsart.org

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/148(suite)

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité, sur le projet de délibération 14 2026 27 du Conseil de Paris

Conseillers présents	31 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	33 (dont 2 procurations))
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/149

Projet de délibération 2026 DDCT 113 Subventions (209 500 euros) à 33 associations au titre du soutien à la vie associative parisienne

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Chloé BATTAULT rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l 'unanimité, sur le projet de délibération 2026 DDCT 113 du Conseil de Paris

Conseillers présents	31 membres présents
Voix exprimées	32 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	32 (dont 2 procurations))
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	1

Ne participent pas au vote : M. Nicolas MANSIER

Millésime | N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/150

Projet de délibération 2026 DSOL 130 Aide alimentaire - Budget Participatif Parisien édition 2025. Subvention d' investissement et de fonctionnement: dispositif estival.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Chloé BATTAULT rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable, sur le projet de délibération 2026 DSOL 130 du Conseil de Paris

Conseillers présents	31 membres présents
Voix exprimées	30 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	30 (dont 2 procurations)
Avis Défavorable	0
Abstentions	3
Ne participent pas au vote	0

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/151

Projet de délibération 2026 DAE 146 Conventions, avenants et subventions (584.000 euros) à 12 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Chloé BATTAULT rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DAE 146 du Conseil de Paris

Conseillers présents	30 membres présents
Voix exprimées	32 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	32 (dont 2 procurations)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

Déport : Mme Sidonie PARISOT

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/152

Projet de délibération 2026 DAC 169 Subventions (400.500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Julie CABOT rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DAC 169 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/153

Projet de délibération 2026 DAC 171 Subventions (148.500 euros) et conventions à 17 structures culturelles pour des projets dans le cadre de l'héritage olympique

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Julie CABOT rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DAC 171 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/154

Projet de délibération 2026 DAC 221 Subventions (9.500 euros) à trois associations littéraires Paris Librairies, Les carnets du passage et SoBD.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Julie CABOT rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DAC 221 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/155

Projet de délibération 2026 DAE 143 Subvention (70.000 euros) à quatorze associations dans le domaine du design, de la mode et des métiers d'art

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Julie CABOT rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DAE 143 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/156

Projet de délibération 2026 DFPE 265 Subventions (204 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Julie CABOT rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DFPE 265 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/157

Projet de délibération 2026 DSP 39 Subventions (191 380 euros) et convention avec LIRE pour la promotion de la lecture dans les centres de PMI, un CAPP, les RPE, les bibliothèques et les quartiers politiques de la Ville

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Julie CABOT rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DSP 39 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/158

Projet de délibération 2026 DAE 154 Conventions et subventions (94.500 euros) à 14 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Diane DERRIEN rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DAE 154 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/159

Projet de délibération 2026 DAE 157 Subventions 610.000 euros et conventions avec 30 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloigné.e.s de l'emploi.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Diane DERRIEN rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DAE 157 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	32 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	32 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	1

Déport : M. Nicolas MANSIER

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/160

Projet de délibération 2026 DASCO 66 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (15 450 euros), subventions d'équipement (11 900 euros) et subventions pour travaux (98 946 euros)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Gwénaëlle COUÉNON rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DASCO 66 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/161

Projet de délibération 2026 DASCO 76 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2027 (7 004 843 euros)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Gwénaëlle COUÉNON rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DASCO 76 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

Millésime | N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/162

Projet de délibération 2026 DASCO 77 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2027 (2 499 734 euros)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Gwénaëlle COUÉNON rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité ,sur le projet de délibération 2026 DASCO 77 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/163

Projet de délibération 2026 DASCO 73 Collèges public parisiens – Dotations de la Ville de Paris (1 337 945 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2027

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Gwénaëlle COUÉNON rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DASCO 73 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/164

Projet de délibération 2026 DASCO 89 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (93 100 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2027

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Gwénaëlle COUÉNON rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DASCO 89 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/165

Projet de délibération 2026DASCO 79 Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (129 451 euros)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Gwénaëlle COUÉNON rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026DASCO 79 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/166

Projet de délibération 2026 DASCO 74 Subventions d'investissement (438 975 euros) à 29 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2025/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Gwénaëlle COUÉNON rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DASCO 74 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/167

Projet de délibération 2026 DASCO 92 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Gwénaëlle COUÉNON rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DASCO 92 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/168

Projet de délibération 2026 DDCT 185 Subventions (89 200 euros) à 52 associations pour le financement de 58 projets dans les quartiers populaires parisiens (3ème enveloppe).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Awa WADIOU-SYDNEI rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DDCT 185 du Conseil de Paris

Conseillers présents	31 membres présents
Voix exprimées	30 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	30 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	1

Ne participent pas au vote : M. Nicolas MANSIER
Déport de : M. Guillaume DURAND

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/169

Projet de délibération 2026 DDCT 189 Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » - Subventions (150 000 euros) à 22 associations pour le financement de 22 projets dans les quartiers populaires parisiens.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Clémence MOREL rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DDCT 189 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/170

Projet de délibération 2026 DEVE 53 Renouvellement de la convention entre l'Observatoire de Paris-PSL et la Ville de Paris pour la gestion du Jardin de l'Observatoire (14e)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Gaëlle CAPITAINE rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DEVE 53 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/171

Projet de délibération 2026 DFPE 136 Fonctionnement d'espaces ludiques, de ludothèques et de ludomouv citoyennes dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents enfants

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Hélène MERMBERG rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DFPE 136 du Conseil de Paris

Conseillers présents	31 membres présents
Voix exprimées	30 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	30 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	1

Déport de : M. Guillaume DURAND
Ne participent pas au vote : M. Nicolas MANSIER

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/172

Projet de délibération 2026 DFPE 240 Subventions de fonctionnement (9 470 576 euros), avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs passées avec des associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (plus de 100 places), et subventions d'investissement (

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Hélène MERMBERG rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DFPE 240 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/173

Projet de délibération 2026 DFPE 263 Subventions de fonctionnement (114 813 euros), avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et subventions d'investissement (12 597 euros) à 5 associations du groupe 3 gestionnaires de crèches

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Hélène MERMBERG rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DFPE 263 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/174

Projet de délibération 2026 DFPE 264 Subvention (386 946 euros) à 4 associations et signature de 3 avenants aux conventions pluriannuelles et 2 conventions annuelles d'objectifs pour le fonctionnement de Relais Petite Enfance (RPE)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Hélène MERMBERG rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité ,sur le projet de délibération 2026 DFPE 264 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/175

Projet de délibération 2026 DSOL 97 Avenant N°1 à la convention pluriannuelle d'attribution de deux subventions d'investissement entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour Beaunier et Épinettes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par Mme Hélène MERMBERG rapporteure.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DSOL 97 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/176

Projet de délibération 2026 DFPE 141 Subventions (82 000 euros) à huit associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique (5e, 11e, 12e, 13e, 14e,19e arrondissements et sur tout Paris).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. Valentin GUENANEN rapporteur.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable, à l'unanimité, sur le projet de délibération 2026 DFPE 141 du Conseil de Paris

Conseillers présents	31 membres présents
Voix exprimées	29 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	29 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	2
Ne participent pas au vote	1

Sortie et déport de : M. Guillaume DURAND
Ne participent pas au vote : M. Nicolas MANSIER

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/177

Projet de délibération 2026 DSOL 96 Subventions (275.040 €) et conventions à 22 associations menant des actions d'accompagnement social et de lien social dans les quartiers parisiens

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. Robin LEROY rapporteur.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable, à l'unanimité, sur le projet de délibération 2026 DSOL 96 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	31(dont 1 procuration)
Avis Favorable	31 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	2
Ne participent pas au vote	0

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/178

Projet de délibération 2026 DSOL 118 Subventions (30 000 euros) à dix associations et convention annuelle avec sept associations, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 14ème arrondissement 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. Robin LEROY rapporteur.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DSOL 118 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/179

Projet de délibération 2026 DSOL 150 Subventions de fonctionnement (204 000 euros) pour 23 associations mettant en place des actions d'aide à l'utilisation aux outils numériques auprès de personnes et de familles démunie. Conventions.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. Robin LEROY rapporteur.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DSOL 150 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/180

Projet de délibération 2026 DSOL 137 Subventions (59 650 euros) à 41 associations et conventions avec 25 d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre de la Quinzaine de l'Accessibilité.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. Robin LEROY rapporteur.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DSOL 137 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/181

Projet de délibération 2026 DSP 25 Subventions (406.000 euros) et conventions à 7 associations pour des projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. Robin LEROY rapporteur.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DSP 25 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	31 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	31 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	2
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/182

Projet de délibération 2026 DSP 63 Dotations (2.157.330 euros) et avenants pour le financement des 9 centres de santé sexuelle associatifs (Paris Centre, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, et 20e)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. Robin LEROY rapporteur.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DSP 63 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/183

Projet de délibération 2026 DSP 66 Conventions avec l'ARS et la DRAJES pour le financement des 4 Maisons Sport Santé (Recette : 158.000 euros) et subventions (154.000 euros) et conventions avec 16 associations en Sport Santé

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. Robin LEROY rapporteur.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DSP 66 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/184

Projet de délibération 2026 DSP 90 Avenant à la convention avec l'ARS au titre du Fonds d'Intervention Régional 2026 pour le financement supplémentaire d'un poste de coordonnateur local de santé mentale (Recette : 33.000 euros)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. Robin LEROY rapporteur.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DSP 90 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	33 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/185

Projet de délibération 2026 DLH 234 Octroi de garanties d'emprunts finançant quatre programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par 1001 Vies Habitat

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. François LAJOINIE rapporteur.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable, à l'unanimité, sur le projet de délibération 2026 DLH 234 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	30 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	30 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	3
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/186

Projet de délibération 2026 DLH 214 Octroi de la garantie d'emprunts finançant le portage foncier de six programmes de création de logements en Bail Réel Solidaire par la Foncière de la Ville de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. François LAJOINIE rapporteur.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable, à lunanimité, sur le projet de délibération 2026 DLH 214 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	30 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	30 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	3
Ne participent pas au vote	0

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/187

Projet de délibération 2026 DLH 127 Réalisation, 10 bis rue Daguerre (14e) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par la RIVP - Subvention (126 249 euros)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. François LAJOINIE rapporteur.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité ,sur le projet de délibération 2026 DLH 127 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	32 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	32 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	1

Ne participent pas au vote : Mme Audrey LEBEAU-LIVÉ

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/188

Projet de délibération 2026 DLH 118 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,
Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris
Sur le rapport présenté par M. François LAJOINIE rapporteur.
Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement
Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité, sur le projet de délibération 2026 DLH 118 du Conseil de Paris

Conseillers présents	31 membres présents
Voix exprimées	29 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	29 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	3
Ne participent pas au vote	0

Sortie pour déport de M. Yvain BOURGEAT-LAMY

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/189

Projet de délibération 2026 DLH 100 Réalisation, 50 rue Daguerre (14e) d'un programme de rénovation de 7 logements sociaux par la RIVP

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. François LAJOINIE rapporteur.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement emet un avis favorable , à l'unanimité , sur le projet de délibération 2026 DLH 100 du Conseil de Paris

Conseillers présents	32 membres présents
Voix exprimées	32 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	32(dont 1 procuration)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	1

Ne participent pas au vote : Mme Audrey LEBEAU-LIVÉ

Millésime N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/190

Projet de délibération **V14 2026 36** Vœu relatif à une demande à la Mairie du 14e, en lien avec la Police nationale, à mettre un terme à l'occupation illégale du domaine public par des vendeurs à la sauvette et autres trafiquants dans le secteur des Puces de Vanves et de l'avenue Maurice d'Ocagne, dans le 14e arrondissement, présenté par Marie-Claire Carrere-Gee, Patrick Viry et Jean-François Alexandre, élus du groupe de la Droite et du Centre 100% 14e

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Depuis des mois et des mois, dès le vendredi matin et jusqu'au dimanche, de très nombreux vendeurs à la sauvette et autres trafiquants, appartenant pour certains à de véritables réseaux organisés, s'adonnent, en occupant illégalement l'espace public, à des ventes d'objets et vêtements divers – parfois collectés dans les poubelles des immeubles voisins où ils s'introduisent par la ruse ou l'intimidation. Sans même parler de trafics d'objets ou produits illicites, ni même des suspicions de prostitution.

Cela constitue naturellement un préjudice grave pour le marché aux Puces voisin, son image, celle de Paris 14e et celle de Paris tout court.

Les nuisances de toute sorte sont insupportables pour les riverains dont beaucoup sont à bout, avec une situation qui pourrait dégénérer, les acteurs de ces trafics étant pour certains menaçants et violents :

- nuisances sonores, avec des camions et voitures d'origine française mais aussi roumaine, serbe, polonaises qui envahissent l'espace public dès avant le lever du soleil, réduisant l'espace de circulation pour les voitures, les piétons, les transports en commun et occasionnant klaxons et invectives ;
- risques d'accidents, accidents de circulation mais aussi pour les enfants sur les trottoirs (verre brisé et autres matières ou produits dangereux)
- dégradation de l'hygiène publique, avec des amoncellements de cartons, invendus, détritus et déchets de toute sorte ;
- insécurité générale, vols, agressions, menaces à l'égard des habitants et des commerçants ;
- consommation d'alcool et de substances illicites sur l'espace public organisation irrégulière de jeux ;
- délinquance : vols, fracturation de véhicules d'habitants qui n'osent plus stationner aux abords.

Le coût pour la collectivité est énorme et mériterait d'être chiffré, en particulier en ce qui concerne le nettoyage que font des employés municipaux découragés.
Il semble que désormais, les pompiers doivent être accompagnés par la police lorsqu'ils viennent faire leur entraînement au stade Jules Noël.
Lutter contre ces infractions et nuisances relève naturellement, pour une part, de la police nationale, seule compétente pour des interpellations ou la saisie de marchandises par exemple.
Mais l'essentiel relève, déjà, de la police municipale, en coopération avec la police nationale.

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

L'objet de ce vœu n'est pas de dénoncer une inaction de la Mairie qui serait totale : il entend dénoncer le caractère partiel, et donc insuffisant et inefficace, d'actions suffisamment dimensionnées et « en pointillés » durant le week-end, certains acteurs de ces nuisances étant, souvent, incités à déguerpir pour un moment mais jamais, en continu, à s'installer.

Avec ce vœu, les élus du groupe 100% 14e demandent à la Mairie du 14e :

- **en coopération avec la Police nationale, de manifester une tolérance zéro contre ces nuisances et infractions et d'empêcher ces occupations illégales de l'espace public. Et cela en agissant, dès avant les horaires d'installation de ce marché sauvage et en assurant, avec autant de moyens que nécessaires, une présence tout à fait dissuasive, aussi longtemps que ces personnes chercheront à s'installer dans le 14e arrondissement ;**

- **en coopération avec la sûreté de la RATP, d'empêcher ces commerçants illégaux et trafiquants de se rendre sur les lieux, avec leurs marchandises, par le tramway à l'arrêt Porte Didot ;**

- **d'installer des caméras de surveillance au carrefour Didot ainsi qu'aux abords du lycée Raspail et du stade Jules Noël.**

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2026 36 est rejeté, à la majorité par le conseil

Conseillers présents	31 membres présents
Voix exprimées	33 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	6
Avis Défavorable	27 dont 2 (procurations)
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/191
Projet de délibération **V14 2026 37** Vœu relatif à la solidarité avec les personnes LGBTQIA 14e, présenté par Valentin Guenanen, Carine Petit et les élus de la majorité municipale.

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant que les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles sont des droits humains universels, et que nul ne doit être inquiété, discriminé ou persécuté en raison de son orientation sexuelle, de son identité ou de son expression de genre ;

Considérant que le Parti socialiste inscrit la défense de l'égalité des droits, des libertés individuelles et de l'émancipation dans la continuité des combats de la gauche et au cœur de son action politique ;

Considérant que, sous la présidence de François Mitterrand, avec le soutien du gouvernement de Pierre Mauroy, le garde des Sceaux Robert Badinter a défendu l'abrogation du « délit d'homosexualité », consacrée par la loi du 4 août 1982, supprimant ainsi la discrimination pénale qui établissait un âge de consentement différent pour les relations homosexuelles et hétérosexuelles ;

Considérant qu'il ne saurait être accepté, en 2026, qu'une personne soit persécutée en raison de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de sa religion, de ses convictions, de son origine ou de sa couleur de peau ; que l'universalité des droits humains implique une même exigence de protection pour chaque personne, indépendamment de sa nationalité ou du pays dans lequel elle vit ;

Considérant que les socialistes se sont prononcés sur l'interdiction des thérapies de conversion en Europe, notamment pour les personnes transgenres, ainsi qu'une action diplomatique en faveur de la dépénalisation de l'homosexualité et de l'ouverture du mariage civil aux personnes de même sexe partout dans le monde ;

Considérant la vague de répression engagée par les autorités turques dans la nuit du 12 au 13 septembre 2026, marquée par des perquisitions de locaux associatifs et de domiciles, des interventions dans des lieux de sociabilité LGBTQIA+ et de nombreuses interpellations ;

Considérant l'annonce, par le ministre turc de la Justice, de procédures visant 162 personnes, neuf associations et treize entreprises dans quinze provinces, dans le cadre d'une opération présentée sous le nom de « Ma famille est en sécurité » ;

Considérant que cette répression vise notamment des organisations de défense des droits des personnes LGBTQIA+ et de lutte contre le VIH, et s'accompagne de blocages de sites internet et de comptes sur les réseaux sociaux ainsi que de nouvelles interpellations lors de rassemblements de solidarité ; que ces mesures portent atteinte aux libertés d'expression, d'association et de manifestation et risquent de compromettre des missions essentielles de prévention, de santé et d'accompagnement ;

Considérant que la protection des enfants et des familles ne saurait être instrumentalisée pour justifier la stigmatisation d'une partie de la population, la remise en cause de ses droits ou la répression de celles et ceux qui les défendent ; que protéger les familles, dans leur diversité, suppose au contraire de combattre les violences et les discriminations ;

Considérant les appels lancés le 15 septembre 2026 par Amnesty International et par le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe pour mettre fin à cette répression et obtenir la libération des personnes détenues pour leur engagement en faveur des droits humains ;

Considérant l'engagement de Paris dans la lutte contre les LGBTQIA+phobies, son soutien aux associations et son action en faveur de l'accueil et de l'accompagnement des personnes LGBTQIA+ exilées, notamment à travers les structures associatives réunies à La Bulle ;

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

Considérant que la Ville de Paris a distingué en 2025 le journaliste Yıldız Tar, rédacteur en chef de KaosGL.org, par un prix spécial dans le cadre de son Prix international pour les droits des personnes LGBTQIA+, témoignant de sa solidarité avec les défenseuses et défenseurs de ces droits en Turquie ;

Considérant la condamnation exprimée par Emmanuel Grégoire, maire de Paris, dans sa prise de position sur cette vague de répression, son appel à la libération des personnes interpellées et son engagement en faveur d'une solidarité collective et internationale ;

Considérant que la lutte contre les discriminations, l'accompagnement des personnes persécutées qui trouvent refuge à Paris et le soutien aux associations de solidarité concernent directement la vie de notre arrondissement et appellent la mobilisation de ses habitantes, de ses habitants et de ses acteurs associatifs ;

Considérant enfin que, face aux offensives réactionnaires contre l'égalité des droits, la solidarité internationale ne peut se limiter à une déclaration de principe et doit se traduire par des actes de soutien et de protection ;

Sur proposition de Valentin Guenanen et des élu·es du groupe socialistes, place publique et citoyens, le Conseil du 14e arrondissement émet le vœu que :

Le Gouvernement :

- condamne publiquement la vague de répression visant les personnes LGBTQIA+ et les organisations qui défendent leurs droits en Turquie, et appelle les autorités turques à mettre immédiatement fin aux opérations engagées, à libérer les personnes détenues en raison de leur engagement pacifique et à garantir leurs droits fondamentaux ;
- engage une démarche diplomatique auprès des autorités turques, afin de demander le respect des libertés d'expression, d'association et de manifestation, ainsi que la cessation des mesures de censure, de fermeture ou d'entrave visant les associations et organisations de défense des droits des personnes LGBTQIA+ ;

- porte cette question auprès de ses partenaires de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, afin qu'une réponse européenne coordonnée soit apportée à cette répression et que la Turquie soit appelée à respecter les engagements internationaux auxquels elle a souscrit ;

- mobilise les dispositifs français et européens de soutien aux défenseuses et défenseurs des droits humains, notamment afin de permettre aux associations LGBTQIA+ turques menacées de poursuivre leur action et d'assurer la protection de leurs membres ;
- accorde une attention particulière aux demandes de protection émanant de personnes LGBTQIA+ ou de militantes et militants menacés en Turquie, en mobilisant, lorsque leur situation le justifie, les dispositifs de visa, d'accueil et de protection internationale relevant de l'État ;
- rende compte des démarches entreprises par la France auprès des autorités turques et dans les enceintes européennes et internationales compétentes.

La Région Île-de-France:

- examine, dans le cadre de ses dispositifs de coopération et de solidarité internationale, les possibilités de soutien renforcé aux associations franciliennes engagées auprès des défenseur et défenseuses des droits LGBTQIA+ en Turquie et auprès des personnes exilées en raison de ces persécutions ;

La Ville de Paris:

- mobilise ses réseaux européens et internationaux de collectivités engagées pour les droits LGBTQIA+, notamment le Rainbow Cities Network et l'Alliance francophone Egides, afin de favoriser une expression collective des villes en soutien aux LGBTQIA+ en Turquie et à toutes les associations turques de défense des Droits humains.

- transmette le présent vœu à l'Ambassadeur pour les droits des personnes LGBT+, et de solliciter un échange avec lui afin de porter les demandes de protection des personnes LGBTQIA+ persécutées en Turquie, de soutien aux organisations menacées et de mobilisation des partenaires européens de la France.

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/191 (suite)
Projet de délibération V14 2026 37 Vœu relatif à la solidarité avec les personnes LGBTQIA 14e, présenté par Valentin Guenanen, Carine Petit et les élus de la majorité municipale.

Le conseil du 14e arrondissement
Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;
Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

Amendement présenté par le groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e, à insérer au projet de voeu V 14 2026 37 relatif à la solidarité avec les personnes LGBTQIA+ persécutées en Turquie et au soutien aux associations qui défendent leurs droits
Les considérants suivants sont ajoutés :

« Considérant que fuir son pays pour échapper à la prison, aux violences ou à la mort constitue une nécessité absolue de protection ;

Considérant que Paris et la France doivent être des terres d'asile pour celles et ceux qui sont persécutés pour ce qu'ils sont ;

Considérant que la Ville de Paris et plusieurs bailleurs sociaux parisiens, notamment Paris Habitat, la RIVP et Elogie-Siemp, ont déjà développé avec des associations spécialisées des dispositifs permettant la mise à disposition de logements pour l'accueil et l'accompagnement de personnes LGBTQIA+ exilées ou réfugiées particulièrement vulnérables, notamment dans le cadre du dispositif L'Escale porté par l'association Basiliade ;

Considérant que ces initiatives demeurent ciblées et qu'un changement d'échelle permettrait de renforcer les capacités d'accueil à Paris des personnes LGBTQIA+ exilées particulièrement vulnérables »

Les vœux suivants s'adressant à la Ville de Paris sont ajoutés :

Le Conseil d'arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

« Renforce, en lien avec les associations spécialisées, les dispositifs d'accueil, d'accompagnement et de mise à l'abri des personnes LGBTQIA+ exilées ou réfugiées ayant fui des persécutions en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre ;
Etudie, en lien avec l'ensemble des bailleurs sociaux et les associations spécialisées, la généralisation des dispositifs de mise à disposition de logements destinés à l'accueil et à l'accompagnement des personnes LGBTQIA+ exilées ou réfugiées particulièrement vulnérables, sur le modèle des partenariats déjà développés. »

DELIBERE

Après discussion l'amendement au vœu V14 2026 37 est rejeté à la majorité par le conseil d'arrondissement

Conseillers présents	28 membres présents
Voix exprimées	27 (dont 2procurations)
Avis Favorable	2
Avis Défavorable	25 (dont 2 (procurations)
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	3

Le vœu V14 2026 37 est adopté, à la majorité par le conseil d'arrondissement

Conseillers présents	28 membres présents
Voix exprimées	27 (dont 2procurations)
Avis Favorable	27 (dont 2procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	3

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/192

Projet de délibération V14 2026 39 Vœu relatif auxmoyens accordés à l'adaptation au changement climatique du bâti scolaire à Paris et dans le 14e arrondissement, présenté par Eliott de Faramond, Carine Petit et les élu.e.s de la majorité municipale.

Le conseil du 14e arrondissement
Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;
Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant que les épisodes de canicule se multiplient et s'intensifient du fait du réchauffement climatique et atteignent un niveau historique en France et à Paris en témoignent les vagues de chaleur de mai, juin et juillet 2026 avec des températures dépassant les 40°C ;

Considérant que l'adaptation des bâtiments publics, et en particulier des écoles, doit constituer une priorité absolue pour la protection des enfants et la continuité du service public de l'éducation ;

Considérant les actions entreprises de longue date par la Ville de Paris et par la Mairie du 14e arrondissement pour l'adaptation du bâti scolaire au réchauffement climatique : réalisation aux cours des 6 dernières années de 16 cours oasis, remplacement total des menuiseries au sein de 9 écoles, installation de stores au sein de 5 écoles, reprise des toitures de 6 écoles ;

Considérant l'accélération notable du plan d'adaptation de nos établissements scolaires pour les deux années à venir ;

Considérant que pour l'année scolaire 2026/2027 il est prévu le déploiement de brasseurs d'airs au sein de 16 écoles, la pose de stores au sein de 10 écoles, d'un cool roof, de 5 climatiseurs en moyenne et d'au moins une salle rafraichie dans chaque établissement scolaire ;

Considérant l'engagement financier important de la Ville de Paris à hauteur de 12 millions d'euros pour poursuivre, amplifier et accélérer l'adaptation climatique des écoles, prenant ainsi toute sa part de ce qui constitue une priorité nationale ;

Considérant que le Gouvernement a décidé, dans le cadre de la loi de Finances pour l'année 2026, une baisse drastique des crédits du Fonds Vert, dispositif clé de soutien aux collectivités pour la rénovation énergétique et

L'adaptation climatique des bâtiments publics, dont les autorisations d'engagement chutent de près de 66% entre 2024 et 2026, passant d'environ 2,5 milliards d'euros à environ 837,5 millions d'euros ;

Considérant que le plan d'urgence pour l'adaptation climatique des écoles, annoncé en juin 2026 par l'État après la canicule, initialement doté d'une enveloppe de 56 à 60 millions d'euros pour accompagner jusqu'à 12 500 établissements, a été amputé de 40 millions d'euros en juillet 2026, ramenant l'enveloppe à seulement 16 millions d'euros, soit une réduction de plus de 70% ;

Considérant que cette enveloppe réduite ne permet désormais de financer que des audits énergétiques pour environ 2 500 écoles au niveau national, et non plus des travaux concrets d'isolation, de ventilation, de protection solaire, de végétalisation ou de rafraîchissement passif, rendant inopérant l'effet de levier attendu pour les collectivités comme la Ville de Paris et ses arrondissements ;

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

Considérant que la Ville de Paris et le 14e arrondissement sont fortement engagés dans la rénovation thermique et l'adaptation climatique de leurs écoles, mais que ces efforts sont compromis par le désengagement financier de l'État, obligeant les collectivités locales à assumer seules des coûts de travaux de plus en plus lourds dans un contexte de tensions budgétaires accrues ;

Considérant que la baisse du Fonds vert et la réduction de l'enveloppe « écoles » traduisent un recul de l'État dans ses engagements en faveur de la lutte contre le changement climatique, l'adaptation des territoires et la protection des usagers les plus vulnérables, en particulier les enfants scolarisés dans des bâtiments inadaptés aux fortes chaleurs ;

Considérant les obligations de la France au regard de la Convention Internationale relative aux droits de l'Enfant qui garantit notamment les droits à la santé et à l'éducation ;

Sur proposition de Carine Petit, Elliot de Faramond et des élu.e.s écologistes, le Conseil d'arrondissement du 14e émet le vœu que la Ville de Paris interpelle le Gouvernement afin qu'il :

- Rétablisse sans délai les crédits du Fonds vert à un niveau au moins équivalent à celui de 2024, afin de permettre aux collectivités, dont la Ville de Paris d'accélérer leurs projets de rénovation énergétique et d'adaptation climatique des bâtiments publics, en particulier scolaires et petite enfance.
- Restaure l'enveloppe initiale du plan d'urgence pour l'adaptation climatique des écoles (au minimum 60 millions d'euros) et étende son champ au financement de travaux concrets (isolation, ventilation, protection solaire, végétalisation, rafraîchissement) et non plus seulement aux audits.
- Rende publics les critères de réaffectation des 40 millions d'euros soustraits au plan « écoles », et assure que ces crédits ne soient pas détournés de la lutte contre le changement climatique et de l'adaptation des territoires.
- Garantisse un accompagnement financier pérenne de l'État aux collectivités pour l'adaptation de l'ensemble du parc scolaire au changement climatique, via des dotations spécifiques, des subventions du Fonds vert et des dispositifs d'ingénierie et d'accompagnement technique.

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2026 39 est adopté, à la majorité par le conseil

Conseillers présents	28 membres présents
Voix exprimées	30 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 2 procurations)
Avis Défavorable	3
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/193
Projet de délibération V14 2026 40 Vœu relatif à la gratuité réelle de l'école publique, sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant que le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 dispose que « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture » et que « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque et un devoir de l'Etat » ;

Considérant que, depuis 2017, les gouvernements successifs ont œuvré à la destruction du service public de l'éducation ;

Considérant que les coûts de la rentrée scolaire (fournitures scolaires, manuels scolaires, cantine, activités périscolaires, transports scolaires) représentent des difficultés matérielles pour de nombreuses familles, 56 % des parents craignant de manquer d'argent pour couvrir ces dépenses, et 36 % d'entre eux envisageant de recourir à des dons de fournitures scolaires pour s'en sortir ;

Considérant que l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ne permet pas de couvrir l'ensemble des frais de rentrée scolaire, et que deux familles sur trois en bénéficiant considèrent devoir réduire leurs autres dépenses pour faire face aux coûts de la rentrée scolaire ;

Considérant qu'un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, et que 22 % des ménages avec enfant sont en situation de précarité alimentaire ;

Reconnaissant les différentes initiatives ciblées de gratuité mises en place par la Mairie de Paris et la Mairie du 14e arrondissement ces dernières années, telles que le remboursement du Pass Navigo ou très récemment la gratuité de la cantine pour les deux premières tranches de revenus, ou encore la gratuité temporaire du goûter dans les écoles REP+ du 14e arrondissement il y a quelques années ;

Sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e, le conseil du 14e arrondissement émet le voeu que :
Le gouvernement présente un projet de loi de finances pour l'année 2027 permettant de garantir la gratuité réelle de l'école publique, et notamment la gratuité des fournitures scolaires et des manuels scolaires, de la cantine scolaire, du transport scolaire et des activités périscolaires, ainsi que la prise en charge du coût de la pratique sportive des élèves ;

Le projet de loi de finances garantisse la revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire, ainsi que la revalorisation des dotations aux collectivités, leur permettant de compenser l'inflation des coûts de production des repas sans répercussion sur les familles ;
La Mairie de Paris et la Mairie du 14e arrondissement pallient les manquements de l'Etat et garantissent, pour la rentrée scolaire 2027, la gratuité des fournitures scolaires pour l'ensemble des élèves en étendant le dispositif qui existe déjà pour les élèves de CP, la gratuité des cahiers et des manuels scolaires, ainsi que l'élargissement de la gratuité de la cantine et son extension aux goûters et aux activités périscolaires pour les familles des trois premières tranches de revenus dans un premier temps, avec pour objectif d'étendre à terme cette gratuité à tous les enfants ;

La Mairie de Paris et la Mairie du 14e arrondissement mettent en place dans les écoles des aides concrètes à l'accès aux droits pour les familles, et notamment aux démarches à effectuer obligatoirement en ligne telles que les inscriptions à la cantine ou aux activités périscolaires sur Paris Famille ou la demande de remboursement du Pass Navigo. Pour ce faire, la Mairie de Paris et la Mairie du 14e arrondissement peuvent poursuivre et pérenniser le travail engagé par des associations et collectifs du 14e arrondissement

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/193 (suite)

Projet de délibération V14 2026 40 Amendement au vœu relatif à la gratuité réelle de l'école publique présenté par Elliot de Faramont, Valentin Guenanen et les élus de la majorité municipale

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

Texte de l'amendemant - Modification des attendus

Remplacer « Sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e, le conseil du 14e arrondissement émet le vœu que : » par « Le Conseil du 14e arrondissement émet le vœu que

Suppression des attendus 3 et 4

DELIBERE

après discussion l'amendemant au Vœu V14 2026 40 est adopté, à la majorité par le conseil d'arrondissement

Conseillers présents	28 membres présents
Voix exprimées	30 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	25 (dont 2 procurations)
Avis Défavorable	5
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

Le Vœu V14 2026 40 ainsi amendé est soumis au conseil d'arrondissement

Considérant que le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 dispose que « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture » et que « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque et un devoir de l'Etat » ;

Considérant que, depuis 2017, les gouvernements successifs ont œuvré à la destruction du service public de l'éducation ;

Considérant que les coûts de la rentrée scolaire (fournitures scolaires, manuels scolaires, cantine, activités périscolaires, transports scolaires) représentent des difficultés matérielles pour de nombreuses familles, 56 % des parents craignant de manquer d'argent pour couvrir ces dépenses, et 36 % d'entre eux envisageant de recourir à des dons de fournitures scolaires pour s'en sortir ;

Considérant que l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ne permet pas de couvrir l'ensemble des frais de rentrée scolaire, et que deux familles sur trois en bénéficiant considèrent devoir réduire leurs autres dépenses pour faire face aux coûts de la rentrée scolaire ;

Considérant qu'un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, et que 22 % des ménages avec enfant sont en situation de précarité alimentaire ;

Reconnaissant les différentes initiatives ciblées de gratuité mises en place par la Mairie de Paris et la Mairie du 14e arrondissement ces dernières années, telles que le remboursement du Pass Navigo ou très récemment la gratuité de la cantine pour les deux premières tranches de revenus, ou encore la gratuité temporaire du goûter dans les écoles REP+ du 14e arrondissement il y a quelques années ;

Le Conseil du 14e arrondissement émet le vœu que :

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

Le gouvernement présente un projet de loi de finances pour l'année 2027 permettant de garantir la gratuité réelle de l'école publique, et notamment la gratuité des fournitures scolaires et des manuels scolaires, de la cantine scolaire, du transport scolaire et des activités périscolaires, ainsi que la prise en charge du coût de la pratique sportive des élèves ;

Le projet de loi de finances garantisse la revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire, ainsi que la revalorisation des dotations aux collectivités, leur permettant de compenser l'inflation des coûts de production des repas sans répercussion sur les familles ;
La Mairie de Paris et la Mairie du 14e arrondissement pallient les manquements de l'Etat et garantissent, pour la rentrée scolaire 2027, la gratuité des fournitures scolaires pour l'ensemble des élèves en étendant le dispositif qui existe déjà pour les élèves de CP, la gratuité des cahiers et des manuels scolaires, ainsi que l'élargissement de la gratuité de la cantine et son extension aux goûters et aux activités périscolaires pour les familles des trois premières tranches de revenus dans un premier temps, avec pour objectif d'étendre à terme cette gratuité à tous les enfants ;

La Mairie de Paris et la Mairie du 14e arrondissement mettent en place dans les écoles des aides concrètes à l'accès aux droits pour les familles, et notamment aux démarches à effectuer obligatoirement en ligne telles que les inscriptions à la cantine ou aux activités périscolaires sur Paris Famille ou la demande de remboursement du Pass Navigo. Pour ce faire, la Mairie de Paris et la Mairie du 14e arrondissement peuvent poursuivre et pérenniser le travail engagé par des associations et collectifs du 14e arrondissement

DELIBERE

Le vœu 14 2026 40 amendé est adopté à la majorité par le conseil d'arrondissement

Conseillers présents	28 membres présents
Voix exprimées	30 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 2 procurations)
Avis Défavorable	3
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/194

Projet de délibération V14 2026 38 Vœu relatif à la situation préoccupantes des étudiants, apprentis et jeunes en formation du 14è arrondissement, présenté par Gwenaëlle Couenon, Carine Petit et les élu·e·s de la majorité municipale.

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant que le coût de la vie étudiante à Paris pèse particulièrement lourdement sur la jeunesse universitaire, les lycéens de l'enseignement supérieur et les apprentis, le logement constituant de très loin le premier poste de dépense, et que cette situation fragilise particulièrement les étudiants issus des classes populaires et des classes moyennes ;

Considérant que le budget mensuel moyen d'un étudiant non boursier logé dans le parc privé à Paris s'élève désormais à environ 1 100 € pour l'année universitaire 2026-2027, un montant principalement grevé par le coût du logement (61,4 %) ;

Considérant que le Projet de loi de finances pour 2027 présenté par le Gouvernement intervient alors que les étudiants abordent la rentrée dans une situation de précarité persistante, avec des bourses qui ne sont pas indexées sur l'inflation, un logement particulièrement coûteux à Paris, des mesures restrictives déjà entrées en vigueur pour certains étudiants étrangers et une forte pression sur les finances des établissements et du CROUS.

Considérant que les pistes budgétaires du gouvernement pour 2027 prévoient un durcissement drastique des critères d'accès aux Aides Personnalisées au Logement (APL) par l'intégration des revenus des parents, menaçant de priver totalement de cette allocation des étudiants ;

Considérant que les orientations budgétaires nationales concernant l'apprentissage et les aides aux employeurs sont susceptibles d'avoir des conséquences directes sur l'accès des jeunes à l'alternance et sur leur capacité à poursuivre leur parcours de formation ;

Considérant que l'application obligatoire des frais d'inscription universitaires différenciés pour les étudiants internationaux extracommunautaires ainsi que la baisse du plafond d'exonération solidaire des universités parisiennes à 30 % maximum pour 2026-2027 constituent un coup d'arrêt à la mixité internationale des savoirs ;

Considérant que le gel des montants des bourses sur critères sociaux contribue à diminuer le pouvoir d'achat réel des étudiants boursiers et rend nécessaire une véritable indexation des aides sur l'inflation ;

Considérant que la généralisation du repas à 1 euro à l'ensemble des étudiants constitue une mesure importante de lutte contre la précarité alimentaire, mais que celle-ci doit s'accompagner de moyens permettant au réseau des restaurants universitaires de répondre effectivement aux besoins des étudiants ;

Considérant que le 14e arrondissement est un territoire majeur de la jeunesse et de la formation à Paris, avec notamment la présence de la Cité internationale universitaire de Paris, de nombreux établissements d'enseignement supérieur, de lycées proposant des formations post-baccalauréat, de BTS, de centres de formation d'apprentis et d'organismes de formation ;

Considérant que la Ville de Paris mène depuis plusieurs années une politique de soutien à la vie étudiante, notamment à travers les aides au logement, l'aide alimentaire, l'accompagnement social et psychologique, ainsi que les dispositifs d'accueil des étudiants internationaux ;

Considérant que ces politiques municipales doivent être confortées par un engagement financier de l'État à la hauteur des besoins de la jeunesse ;

Considérant enfin que le 14earrondissement est particulièrement attaché à permettre à chaque jeune de se former, de vivre dignement et de construire son avenir, enjeux majeurs d'égalité républicaine et de justice sociale ;

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

Sur proposition de Gwénaëlle Couénon et des élu·e·s du Groupe Communiste, le conseil d'arrondissement du 14e émet le vœu que la Ville de Paris interpelle le Gouvernement et demande :

- Le retrait immédiat de toute velléité de réforme ou de gel des APL et la sanctuarisation de la réduction d'impôt pour frais de scolarité ;

- Le renforcement, dans le Projet de loi de finances pour 2027, des moyens consacrés à l'enseignement supérieur, à la vie étudiante, au CROUS et aux services de santé étudiante, afin que les contraintes budgétaires nationales ne se traduisent pas par une dégradation des conditions d'étude et de vie ;

- L'indexation des bourses sur critères sociaux sur l'inflation et la revalorisation des plafonds de ressources permettant d'accéder aux bourses (**661 000 boursiers** fin 2025 en France), afin de mieux prendre en compte la situation des étudiants issus des classes populaires et des classes moyennes confrontés à la hausse du coût de la vie ;

- La suspension du décret de mai 2026 imposant la hausse généralisée des frais d'inscription pour les étudiants internationaux ;

- Le maintien d'un niveau suffisant d'aides publiques à l'apprentissage et à l'alternance, afin que les évolutions budgétaires ne conduisent pas à réduire les possibilités offertes aux jeunes d'accéder à une qualification et à l'emploi ;

- Un refinancement d'urgence par l'État des Services de Santé Étudiante (SSE) et des budgets du CROUS de Paris pour garantir durablement le maintien et l'extension du ticket de repas à 1 euro ;

- Le maintien durable du repas à 1 euro pour l'ensemble des étudiants et l'attribution des moyens nécessaires au CROUS pour développer l'offre de restauration universitaire, notamment dans les quartiers accueillant de nombreux étudiants ;

- Le renforcement des moyens consacrés au logement étudiant, avec notamment la construction et la mobilisation de logements à loyers accessibles ;

Et émet le vœu que la Ville de Paris poursuive et amplifie, dans le 14e arrondissement, son action en faveur de la jeunesse et de la vie étudiante, en lien avec le CROUS, la Cité internationale universitaire de Paris, les établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle, les CFA, les associations étudiantes et les organisations de jeunesse.

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2026 38 est adopté, à l'unanimité, par le conseil d'arrondissement

Conseillers présents	28 membres présents
Voix exprimées	27 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	27 (dont 2 procurations)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	3

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/195

Projet de délibération V14 2026 41 Vœu relatif à l'hommage de la Ville de Paris à Patricio Guzmà, présenté par les élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e

Le conseil du 14e arrondissement
Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;
Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant le décès à Paris, le 15 septembre 2026, du cinéaste et documentariste chilien Patricio Guzmàn, à l'âge de 85 ans ;

Considérant que Patricio Guzmàn fut l'un des plus grands documentaristes de notre temps et qu'il consacra une part essentielle de son œuvre à l'histoire du Chili, aux combats démocratiques et populaires, aux victimes de la dictature et à la transmission de leur mémoire ;

Considérant son œuvre monumentale La Bataille du Chili, tournée au cœur des événements qui précédèrent et accompagnèrent le coup d'Etat militaire du 11 septembre 1973 contre le gouvernement démocratiquement élu de Salvador Allende, et devenue depuis un document cinématographique et historique majeur ;

Considérant que Patricio Guzmàn fut arrêté et détenu après le coup d'Etat militaire, avant d'être contraint à l'exil ;

Considérant que, comme de nombreux·ses Chilien·nes fuyant la dictature d'Augusto Pinochet, Patricio Guzmàn trouva en France et à Paris une terre d'exil et d'accueil, qu'il s'installa durablement dans la capitale et y poursuivit son travail de cinéaste et son inlassable combat contre l'oubli ;

Considérant que Paris occupa ainsi une place particulière dans la vie de Patricio Guzmàn : ville de son exil, ville où il vécut et travailla pendant de nombreuses années, et ville où il s'est éteint ;

Considérant qu'à travers le Chili, la mémoire obstinée, Le Cas Pinochet, Salvador Allende, Nostalgie de la lumière, Le Bouton de nacre, La Cordillère des songes ou encore Mon pays imaginaire, Patricio Guzmàn n'a cessé d'interroger les traces laissées par la dictature, les disparu·es, les luttes populaires et la capacité d'un peuple à reconquérir sa mémoire ;

Considérant la puissance de Nostalgie de la lumière, où les astronomes qui scrutent le passé de l'univers dans le désert d'Atacama croisent les femmes qui cherchent, dans cette même terre, les restes de leurs proches disparus sous la dictature ;

Considérant que son cinéma nous rappelle qu'il ne peut y avoir de démocratie solide sans mémoire, sans vérité et sans justice, et que l'effacement des crimes des dictatures constitue toujours une menace pour les générations futures ;

Considérant les liens historiques et humains profonds qui unissent Paris au Chili et aux milliers de femmes et d'hommes contraint·es à l'exil après le coup d'Etat du 11 septembre 1973, dont notre ville fut l'une des terres d'accueil ;

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

Considérant que l'histoire de Patricio Guzmàn appartient ainsi également à l'histoire parisienne de l'exil politique, de l'accueil des réfugié·es et de la solidarité avec le peuple chilien ;

Considérant que donner le nom de Patricio Guzmàn à un lieu parisien permettrait de transmettre son œuvre et son combat aux générations futures et, à travers lui, de rendre hommage aux victimes de la dictature chilienne, aux disparu·es et à toutes celles et ceux qui ont lutté pour le retour de la démocratie ;

Sur proposition du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e, le conseil du 14e arrondissement de Paris émet le vœu :

Que la Ville de Paris rende un hommage officiel à Patricio Guzmàn, en lien avec sa famille, ses proches et la communauté chilienne de Paris ;
Que la Ville de Paris engage les démarches nécessaires afin qu'un lieu de l'espace public ou un équipement culturel parisien porte le nom de Patricio Guzmàn, en privilégiant un lieu ayant un lien avec le cinéma, la culture, la mémoire ou l'histoire de l'exil latino-américain à Paris ;
Que cette dénomination rappelle notamment son histoire d'exilé chilien accueilli à Paris, son œuvre cinématographique et son engagement pour la mémoire des victimes de la dictature ;

Que la Ville étudie, avec ses établissements culturels et cinématographiques partenaires, l'organisation d'une rétrospective de l'œuvre de Patricio Guzmàn ;

Qu'à travers cet hommage, Paris réaffirme son attachement à la mémoire des victimes de la dictature de Pinochet, à l'accueil des exilé·es politiques et à la défense partout dans le monde de la démocratie, de la liberté et des droits humains.

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2026 41 est rejeté à la majorité par le conseil d'arrondissement

Conseillers présents	28 membres présents
Voix exprimées	30 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	5
Avis Défavorable	25 (dont 2 procurations)
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/196

Projet de délibération V14 2026 42 Vœu relatif au conseil d'arrondissement pour protéger la santé des habitant·es des résidences RIVP de la Porte de Vanves, présenté par les élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e.

Le conseil du 14e arrondissement
Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;
Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant la loi du 6 juillet 1989 et en particulier son article 7 qui dispose que « Avant le début des travaux, le locataire est informé par le bailleur de leur nature et des modalités de leur exécution par une notification de travaux » ;

Considérant le Code de la construction et de l'habitation qui dispose à son article L521-361 que « Lorsqu'un immeuble fait l'objet d'une interdiction temporaire d'habiter ou d'utiliser ou que les travaux prescrits le rendent temporairement inhabitable, le propriétaire ou l'exploitant est tenu d'assurer aux occupants un hébergement décent correspondant à leurs besoins » ;

Considérant le Code de la santé publique et son article R1331-46 qui dispose que « Les bâtiments accueillant des locaux d'habitation et leurs abords ainsi que les parties à usage commun des bâtiments d'habitation collectifs font l'objet d'un entretien satisfaisant, assuré notamment par la réalisation périodique des mesures et travaux nécessaires, à la charge des personnes auxquelles cette obligation incombe. Toute détérioration imprévue susceptible d'emporter des effets négatifs pour la santé et la sécurité des personnes fait sans délai l'objet d'une réparation au moins provisoire » ;

Considérant que les travaux de rénovation des logements de la Porte de Vanves, et en particulier les travaux concernant l'isolation, se déroulent dans des conditions mettant en danger les habitant·es ;

Considérant le rôle de la Mairie de Paris au sein de la direction des bailleurs sociaux ; Considérant le rôle de maître d'ouvrage de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) pour les travaux en question ;

Considérant que, lors des travaux de reprise de l'isolation par l'extérieur, aucun dispositif empêchant la dispersion de la laine de verre n'a été mis en place ; Considérant que l'inhalation de fibres et de poussières de laine de verre est reconnue pour pouvoir provoquer une irritation des voies respiratoires, des yeux et de la peau ;

Considérant que, depuis cette exposition, plusieurs habitant·es signalent des difficultés à respirer et une toux persistante ;
Sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e, le conseil du 14e arrondissement émet le vœu que :
La RIVP mette en œuvre à ses frais les moyens pour mettre en sécurité les habitant·es des logements rénovés, en les relogeant si les conditions dégradées de leur logement ne permettent plus de vivre dans des conditions dignes ;

La RIVP dédommage les habitant·es de la Porte de Vanves en ne demandant pas le paiement des loyers pour les mois durant lesquels les conditions de logement ont été dégradées ;

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

La RIVP mette en œuvre avec l'appui des services de la Mairie de Paris une surveillance sérieuse des travaux ;

La Mairie de Paris recense les habitant·es des logements concernés ayant des problèmes de santé liés à l'exposition ou à l'inhalation de la laine de verre et s'assure d'une prise en charge et d'un suivi médico-social adapté, notamment pour les plus fragiles (enfants, personnes âgées, personnes souffrant de troubles respiratoires) ;

La Mairie de Paris s'assure que pour l'ensemble des travaux réalisés sur les logements sociaux, ces problèmes ne se répètent pas ;

La Mairie de Paris s'assure que les travailleur·euses des chantiers de rénovation ne soient pas exposé·es à des risques professionnels du fait de la dispersion de la laine de verre.

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2026 42 est rejeté, à la majorité par le conseil d'arrondissement

Conseillers présents	28 membres présents
Voix exprimées	30 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	5
Avis Défavorable	25 (dont 2 procurations)
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/197

Projet de délibération V14 2026 43 Vœu relatif au conseil d'arrondissement pour une campagne massive d'inscription sur les listes électorales, présenté par les élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e.

Le conseil du 14e arrondissement
Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;
Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant les manquements de l'Etat quant à l'information sur les listes électorales et les modalités d'accès à ce droit par de larges campagnes de porte-à-porte et de points d'inscription dans les quartiers ;

Considérant qu'en 2022, 2,9 millions de citoyen·nes, soit 5,8 % de la population en âge de voter, n'étaient pas inscrit·es sur les listes électorales, et que 7,7 millions de citoyen·nes, soit 16,5 % de la population en âge de voter, n'étaient pas inscrit·es sur les listes de leur commune de résidence ;

Considérant que la mal-inscription sur les listes électorales concerne principalement les jeunes, puisque 39 % des citoyen·nes âgé·es de 18 à 24 ans et 51 % des citoyen·nes âgé·es de 25 à 29 ans ne sont pas inscrit·es dans leur commune de résidence, et que les jeunes électeur·ices sont également celles et ceux qui s'abstiennent le plus souvent aux élections (24 % des électeur·ices âgé·es de 18 à 34 ans se sont abstenu·es à tous les tours de chaque scrutin en 2022) ;

Considérant que des élections majeures se tiendront en 2027 : l'élection présidentielle les 18 avril et 2 mai 2027, et certainement des élections législatives ;

Considérant que certains bureaux de vote du 14e arrondissement ne seront pas localisés au même endroit que lors des dernières élections municipales en 2026 ;

Considérant la nécessité, l'urgence et le caractère d'intérêt général d'une campagne massive d'inscription sur les listes électorales ;

Sur proposition des élu·es du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e, le Conseil du 14e arrondissement émet le vœu que :

Le Ministre de l'Intérieur engage une action d'envergure de l'Etat pour permettre à un maximum de citoyen·nes de participer aux élections à venir, par une campagne publicitaire, des courriers de relance, des équipes de porte-à-porte financées par l'Etat, et la facilitation des démarches d'inscription en ligne ;

La Mairie de Paris s'engage à pallier les manquements démocratiques de l'Etat en matière d'inscription sur les listes électorales et déploie des campagnes d'envergure par tous les moyens nécessaires pour garantir au maximum de citoyen·nes l'accès au vote, et notamment par :

- Une campagne d'affichage sur l'ensemble des panneaux, électroniques ou non, de la Ville ;

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

- Le déploiement des équipes d'agent·es municipaux pour des campagnes de porte-à-porte et de pieds d'immeuble auprès des Parisien·nes pour les accompagner dans leur démarche d'inscription sur les listes électorales ;

- Une campagne de diffusion de courriers et de courriels pour permettre aux citoyen·nes de connaître leur bureau de vote.

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2026 43 est rejeté, à la majorité, par le conseil d'arrondissement

Conseillers présents	28 membres présents
Voix exprimées	30 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	2
Avis Défavorable	28 (dont 2procurations)
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/198

Projet de délibération V14 2026 49 Contre-projet de vœu V14 2026 43 vœu relatif aux inscriptions sur les listes électorales déposé par Carine Petit, Didier Antonelli et les élu.e.s de la majorité municipale

Le conseil du 14e arrondissement
Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;
Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant que des élections majeures se tiendront en 2027 : l'élection présidentielle les 18 avril et 2 mai 2027, et certainement des élections législatives ;

Considérant qu'en 2022, 2,9 millions de citoyen·nes, soit 5,8 % de la population en âge de voter, n'étaient pas inscrit·es sur les listes électorales, et que 7,7 millions de citoyen·nes, soit 16,5 % de la population en âge de voter, n'étaient pas inscrit·es sur les listes de leur commune de résidence ;

Considérant que la Ville de Paris prévoit une campagne de communication en faveur de l'inscription sur les listes électorales avant la date limite d'inscription, en l'occurrence le 12 mars 2027 et qu'elle sera déclinée et diffusée sur tous les supports mobilisables plusieurs semaines :

- sur l'ensemble des mobiliers urbains d'informations (MUI) en trois vagues, du 15 au 28 octobre 2025, du 3 au 16 décembre 2025 et enfin du 21 janvier au 2 février ;
- sur le site paris.fr et dans la newsletter hebdomadaire de la Ville ;
- sur les Journaux Electroniques d'Information (JEI) ;
- sur les réseaux sociaux (Instagram, Tik Tok, LinkedIn, Facebook…) avec des messages adaptés aux publics cibles de ces réseaux ;
- dans le journal municipal « A Paris » (800 000 exemplaires) ;
- au travers d'un kit de communication dédié envoyé à toutes les mairies d'arrondissement pour être intégré sur leurs supports papier et numériques.

Considérant que cette campagne parisienne sera complétée par une communication ciblée mobilisant les publications, le réseau d'affichage et les outils numériques de la Mairie du 14e arrondissement ;

Considérant que certains bureaux de vote du 14e arrondissement ne seront pas localisés au même endroit que lors des dernières élections municipales en 2026 ;

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

Considérant que les 12 292 électeurs des 8 bureaux de vote concernés par un changement d'adresse dans le 14e recevront, à leur adresse d'inscription, un courrier personnalisé les informant de la nouvelle localisation de leur bureau de vote puis, comme tous les électeurs, une nouvelle carte électorale ;

Considérant que la mal-inscription sur les listes électorales concerne principalement les jeunes, puisque 39 % des citoyen·nes âgé·es de 18 à 24 ans et 51 % des citoyen·nes âgé·es de 25 à 29 ans ne sont pas inscrit·es dans leur commune de résidence, et que les jeunes électeur·ices sont également celles et ceux qui s'abstiennent le plus souvent aux élections (24 % des électeur·ices âgé·es de 18 à 34 ans se sont abstenu·es à tous les tours de chaque scrutin en 2022) ;

Considérant la mise en place d'actions d'aller-vers à destination notamment des locataires du parc social mobilisant les services de la Mairie du 14e et les partenaires sociaux dans une logique de proximité du service public et de recours aux droits ;

Considérant que seules les actions mises en place par la Vile de Paris et la Mairie du 14e ne sauraient être suffisantes et ne peuvent se substituer à celle que l'Etat pourra entreprendre ;

Considérant les manquements de l'Etat quant à l'information sur les listes électorales et les modalités d'accès à ce droit par de larges campagnes de porte-à-porte et de points d'inscription dans les quartiers ;

Considérant la nécessité, l'urgence et le caractère d'intérêt général d'une campagne massive d'inscription sur les listes électorales ;

Sur proposition des élu·es de la majorité municipale, le Conseil du 14e arrondissement émet le vœu que :

- Le Ministre de l'Intérieur engage une action d'envergure de l'Etat pour permettre à un maximum de citoyen·nes de participer aux élections à venir, par une campagne publicitaire, des courriers de relance, des équipes de porte-à-porte financées par l'Etat, et la facilitation des démarches d'inscription en ligne ;

DELIBERE

après discussion le contre projet Vœu V14 2026 49 est adopté, à l'unanimité, par le conseil d'arrondissement

Conseillers présents	28 membres présents
Voix exprimées	30 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	30 (dont 2 procurations)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/199

Projet de délibération V14 2026 44 relatif au pavoisement du fronton de la Mairie du 14e arrondissement aux couleurs du drapeau palestinien

Le conseil du 14e arrondissement
Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;
Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant que depuis sa proclamation le 13 octobre 2025, Israël viole constamment le cessez-le-feu auquel il s'était pourtant engagé, sous la pression de la communauté internationale et des soutiens populaires à la cause palestinienne ;

Considérant les violences persistantes dans les territoires palestiniens occupés, y compris en Cisjordanie, où des pogroms ont lieu à vue et au su de tous·tes ;

Considérant le risque plausible de génocide de la population palestinienne (selon l'arrêt rendu par la Cour Internationale de Justice le 26 janvier 2024), marqué par plus de 75 000 morts, des déplacements massifs de population et une catastrophe humanitaire sans précédent ;
Considérant les alertes répétées des organisations internationales, des ONG, et des agences des Nations Unies quant aux violations graves du droit international humanitaire ;

Considérant la situation d'apartheid, de blocus et de colonisation subie par le peuple palestinien depuis la Nakba en 1948 ;

Considérant que, le 18 mai 2026, la marine israélienne a intercepté dans les eaux internationales la flotille Global Sumud 2026, à bord de laquelle se trouvaient au moins 400 militant·es engagé·es dans une action visant à briser le blocus de Gaza et à alerter l'opinion internationale sur la situation humanitaire, et dont un certain nombre ont été victimes d'actes de torture et de sévices sexuels ;

Considérant la répression et l'étouffement de toutes les voix et des mobilisations en faveur du peuple palestinien, comme en témoigne le scandale d'Etat qu'a constitué la garde à vue de Rima Hassan ;

Considérant que le silence ou la neutralité face à de telles situations constitue une forme de renoncement aux valeurs universelles portées par la Déclaration universelle des droits de l'Homme ;

Considérant que la Mairie de Paris a accordé, lors du Conseil de Paris de juin 2026, la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris aux populations civiles palestiniennes de Gaza et de Cisjordanie, ainsi qu'aux journalistes palestinien·nes ;

Sur proposition du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e, le conseil du 14e arrondissement de Paris émet le voeu :

De hisser le drapeau palestinien sur le fronton de la Mairie du 14e arrondissement, comme acte politique fort de solidarité avec le peuple palestinien ;
Que ce pavoisement affirme clairement le refus des violences contre les populations civiles et la dénonciation des violations du droit international ;
De soutenir toutes les initiatives diplomatiques, humanitaires et citoyennes visant à mettre fin à l'occupation et à garantir les droits fondamentaux du peuple palestinien ;
D'appeler publiquement les autorités françaises, en cohérence avec les décisions de l'ONU, de la Cour internationale de Justice et de la Cour pénale internationale, à la mise en oeuvre d'un embargo sur les armes à destination d'Israël, à des sanctions contre l'Etat israélien, à la dénonciation de l'accord commercial entre l'Union Européenne et Israël, et à la mise en application du mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale à l'encontre de Benyamin Netanyahou ;
De soutenir les associations oeuvrant en faveur de l'aide aux réfugié·es et de mettre à disposition des moyens de la Mairie pour l'hébergement d'urgence des réfugié·es palestinien·nes ;
D'accueillir dans la dignité les réfugié·es palestinien·nes.

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/199 (suite)
Projet de délibération V14 2026 44 **Amendement au vœu relatif au pavoisement du fronton de la Mairie du 14e arrondissement aux couleurs du drapeau palestinien, présenté par Julie Cabot, François Lajoinie, Valentin Guenanen et les élus de la majorité municipale**

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

Texte de l'amendement :

1. Suppression d'un considérant

Le considérant suivant est supprimé : « Considérant la répression et l'étouffement de toutes les voix et des mobilisations en faveur du peuple palestinien, comme en témoigne le scandale d'État qu'a constitué la garde à vue de Rima Hassan ; »

2. Ajout de considérants

Les considérants suivants sont ajoutés à la place du dernier considérant :

Considérant que la Ville de Paris défend une solution à deux États fondée sur le respect du droit international ;

Considérant les différentes initiatives prises par la Ville de Paris en faveur des populations civiles, de la paix et du dialogue entre Israéliens et Palestiniens ;

Considérant notamment l'attribution, par le Conseil de Paris en juin 2026, de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris aux populations civiles palestiniennes de Gaza et de Cisjordanie ainsi qu'aux journalistes palestiniens ;

Considérant que cette décision s'inscrit dans la continuité de l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris aux otages israéliens détenus par le Hamas ;

Considérant les initiatives symboliques prises par la Ville de Paris pour rappeler son attachement à la paix, à la reconnaissance des deux peuples et à une solution à deux États ;

Considérant que les initiatives symboliques des mairies d'arrondissement gagnent à s'inscrire dans une démarche coordonnée avec la Ville de Paris afin d'assurer la cohérence, la lisibilité et la portée du message porté par la collectivité parisienne ;

Considérant que la Mairie du 14e arrondissement a hissé le drapeau palestinien le 22 septembre 2025, jour de la reconnaissance officielle de l'État de Palestine par la France ;

3. Suppression d'un attendu

L'attendu : « De hisser le drapeau palestinien sur le fronton de la Mairie du 14e arrondissement, comme acte politique fort de solidarité avec le peuple palestinien » est supprimé.

4. Modification d'un attendu

L'attendu : « De soutenir les associations œuvrant en faveur de l'aide aux réfugié·es et de mettre à disposition des moyens de la Mairie pour l'hébergement d'urgence des réfugié·es palestinien·nes » est modifié comme suit : « De soutenir les associations œuvrant en faveur de l'aide aux réfugié·es et de demander au Préfet de mettre à disposition des moyens pour l'hébergement d'urgence des réfugié·es palestinien·nes »

Remplacement de « Sur proposition du groupe La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e, le conseil du 14e arrondissement de Paris émet le vœu : » par « Le conseil du 14e arrondissement émet le vœu que : »

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DELIBERE

Après discussion l'amendement au Vœu V14 2026 44 est adopté, à la majorité, par le conseil d'arrondissement

Conseillers présents	28 membres présents
Voix exprimées	27 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	25 (dont 2 procurations)
Avis Défavorable	2
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	3

Le Vœu V14 2026 44 ainsi amendé est soumis, au conseil d'arrondissement

Considérant que depuis sa proclamation le 13 octobre 2025, Israël viole constamment le cessez-le-feu auquel il s'était pourtant engagé, sous la pression de la communauté internationale et des soutiens populaires à la cause palestinienne ;

Considérant les violences persistantes dans les territoires palestiniens occupés, y compris en Cisjordanie, où des pogroms ont lieu à vue et au su de tous·tes ;

Considérant le risque plausible de génocide de la population palestinienne (selon l'arrêt rendu par la Cour Internationale de Justice le 26 janvier 2024), marqué par plus de 75 000 morts, des déplacements massifs de population et une catastrophe humanitaire sans précédent ;

Considérant les alertes répétées des organisations internationales, des ONG, et des agences des Nations Unies quant aux violations graves du droit international humanitaire ; Considérant la situation d'apartheid, de blocus et de colonisation subie par le peuple palestinien depuis la Nakba en 1948 ;

Considérant que, le 18 mai 2026, la marine israélienne a intercepté dans les eaux internationales la flotille Global Sumud 2026, à bord de laquelle se trouvaient au moins 400 militant·es engagé·es dans une action visant à briser le blocus de Gaza et à alerter l'opinion internationale sur la situation humanitaire, et dont un certain nombre ont été victimes d'actes de torture et de sévices sexuels ;

Considérant que le silence ou la neutralité face à de telles situations constitue une forme de renoncement aux valeurs universelles portées par la Déclaration universelle des droits de l'Homme ;

Considérant que la Mairie de Paris a accordé, lors du Conseil de Paris de juin 2026, la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris aux populations civiles palestiniennes de Gaza et de Cisjordanie, ainsi qu'aux journalistes palestinien·nes ;

Considérant que la Ville de Paris défend une solution à deux États fondée sur le respect du droit international ;

Considérant les différentes initiatives prises par la Ville de Paris en faveur des populations civiles, de la paix et du dialogue entre Israéliens et Palestiniens ;

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

Considérant notamment l'attribution, par le Conseil de Paris en juin 2026, de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris aux populations civiles palestiniennes de Gaza et de Cisjordanie ainsi qu'aux journalistes palestiniens ;

Considérant que cette décision s'inscrit dans la continuité de l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris aux otages israéliens détenus par le Hamas ;

Considérant les initiatives symboliques prises par la Ville de Paris pour rappeler son attachement à la paix, à la reconnaissance des deux peuples et à une solution à deux États ;

Considérant que les initiatives symboliques des mairies d'arrondissement gagnent à s'inscrire dans une démarche coordonnée avec la Ville de Paris afin d'assurer la cohérence, la lisibilité et la portée du message porté par la collectivité parisienne ;

Considérant que la Mairie du 14e arrondissement a hissé le drapeau palestinien le 22 septembre 2025, jour de la reconnaissance officielle de l'État de Palestine par la France ;

Le conseil du 14e arrondissement émet le vœu :

De soutenir toutes les initiatives diplomatiques, humanitaires et citoyennes visant à mettre fin à l'occupation et à garantir les droits fondamentaux du peuple palestinien ;

D'appeler publiquement les autorités françaises, en cohérence avec les décisions de l'ONU, de la Cour internationale de Justice et de la Cour pénale internationale, à la mise en œuvre d'un embargo sur les armes à destination d'Israël, à des sanctions contre l'Etat israélien, à la dénonciation de l'accord commercial entre l'Union Européenne et Israël, et à la mise en application du mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale à l'encontre de Benyamin Netanyahou ;

De soutenir les associations œuvrant en faveur de l'aide aux réfugié·es et de demander au Préfet de mettre à disposition des moyens pour l'hébergement d'urgence des réfugié·es palestinien·nes
D'accueillir dans la dignité les réfugié·es palestinien·nes.

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2026 44 amendé est adopté, à la majorité, par le conseil d'arrondissement

Conseillers présents	28 membres présents
Voix exprimées	25 (dont 2procurations)
Avis Favorable	25(dont 2 procurations)
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	5

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/200

Projet de délibération V14 2026 45 relatif à la transparence, l'accès aux données ("open data") et la structuration du suivi des subventions dans le XIVe arrondissement présenté par Maud GATEL et les élus du groupe « Un Nouveau souffle pour le 14e arrondissement – Paris au centre »

Le conseil du 14e arrondissement
Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;
Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

EMET LE VŒU

Considérant le volume et les montants particulièrement significatifs des subventions accordées lors de chaque conseil d'arrondissement, comme l'illustre par exemple la séance du 7 juillet 2026 où un montant total d'environ 600 000€ a été soumis au vote ;

Considérant que ces subventions sont aujourd'hui particulièrement difficiles à isoler et à suivre à l'échelle stricte de notre arrondissement, car elles s'appliquent le plus souvent dans le cadre de délibérations globales du Conseil de Paris ;

Considérant qu'à l'heure actuelle, l'extraction, le suivi et la consolidation de ces données reposent sur un travail d'analyse intégralement manuel et chronophage source d'erreurs et/ou d'omissions ;

Considérant qu'il est indispensable, pour que les élus puissent exercer un contrôle démocratique effectif et éclairé, de disposer d'une information propre, structurée et facilement exploitable en complément des données financières, juridiques et documentaires qui doivent être systématiquement transmises ;

Considérant que la modernisation des méthodes de travail et une véritable démarche d'ouverture des données permettraient aux conseils municipaux comme aux citoyens d'avoir une lecture beaucoup plus claire de l'action publique, et de mettre ces financements en perspective avec la stratégie globale de la Ville et les priorités des habitants ;

Les élus du groupe « Nouveau souffle pour le 14e arrondissement – Paris au centre » émettent le voeu que la Mairie du XIVe arrondissement :

- Fournisse systématiquement, pour chaque conseil d'arrondissement à l'ordre du jour duquel figurent des subventions, un tableau récapitulatif structuré (sous format tableur exploitable) ;
- Intègre obligatoirement dans ce tableau de bord les informations clés suivantes :

-Le montant de la subvention soumise au vote du conseil, ainsi que le montant cumulé alloué à la structure depuis le début de l'année ;
-Le nom de l'association bénéficiaire ;
-La direction de la Ville de Paris porteuse de la subvention (DAC, DAE, DDCT,
DSOL, etc.) ;
-La typologie du financement (projet, investissement, fonctionnement, convention pluriannuelle d'objectifs) ;

S'engage à rendre ces données publiques et accessibles, afin d'offrir aux élus et aux citoyens du 14e arrondissement une vision consolidée et transparente de la politique de soutien au tissu associatif

Millésime | N° de page

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2026 45 est rejeté, à la majorité, par le conseil d'arrondissement

Conseillers présents	27 membres présents
Voix exprimées	29 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	5
Avis Défavorable	24 (dont 2 procurations)
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/201

Projet de délibération V14 2026 46 Vœu relatif au déploiement du dispositif « J'ai un animal seul chez moi », amendé et adopté par le Conseil d'arrondissement, présenté par Maud GATEL et les élus du groupe « Un Nouveau souffle pour le 14e arrondissement – Paris au centre »

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

Considérant qu'environ 250 000 chats et 100 000 chiens vivent à Paris, auxquels s'ajoutent de nombreux autres animaux de compagnie ;

Considérant que la Ville de Paris s'est dotée d'une stratégie « Animal en ville » ainsi que d'une Charte du bien-être animal, ;

Considérant que le bien-être animal suppose d'anticiper les situations dans lesquelles un propriétaire se trouve dans l'impossibilité de prendre soin de son animal, notamment en cas d'accident, de maladie ou d'hospitalisation ;

Considérant qu'afin de répondre concrètement à cette situation, la mairie du 9e arrondissement a été pionnière en mettant en place, dès 2021, le dispositif « J'ai un animal seul chez moi » ;

Considérant que ce dispositif repose sur une carte d'urgence, conservée par le propriétaire, indiquant les coordonnées de proches susceptibles de prendre en charge l'animal resté seul en cas d'urgence ;

Considérant que cette précaution simple permet d'éviter qu'un animal reste sans surveillance pendant une durée prolongée ou qu'il doive être confié temporairement à un refuge dans l'attente du retour de son propriétaire ;

Considérant que la Ville de Paris s'était engagée en 2023 à diffuser largement ce dispositif, mais que son déploiement reste à ce jour très limité ;

Considérant que les mairies d'arrondissement constituent l'échelon de proximité indispensables pour faire connaître ce dispositif et le rendre facilement accessible aux propriétaires d'animaux ;

Les élus du groupe « Un Nouveau souffle pour le 14e arrondissement – Paris au centre » émettent le vœu que la Mairie du XIVe arrondissement :

● déploie et promeuve le dispositif « J'ai un animal seul chez moi », initié par la mairie du 9e arrondissement ;

● qu'une communication dédiée soit menée afin de faire connaître largement ce dispositif auprès des propriétaires d'animaux du 14e arrondissement.

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°14/2026/201 (suite)

Projet de délibération V14 2026 46 **Amendement** au vœu relatif au déploiement du dispositif « J'ai un animal seul chez moi », présenté par Valentin Guenanen, Chloé Battault et les élus du groupe Socialistes, Place Publique et Citoyens

Le conseil du 14e arrondissement
Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;
Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

Exposé des motifs
Anticiper la situation d'un animal resté seul lorsque son propriétaire est accidenté, malade ou hospitalisé relève à la fois du bien-être animal et de l'attention portée aux habitants, en particulier aux personnes âgées ou isolées pour qui l'animal est souvent un compagnon essentiel.

La carte « J'ai un animal seul chez moi » a été créée par la Ville de Montpellier, première commune de France à l'officialiser en septembre 2019. À Paris, c'est la Ville de Paris elle-même qui a conçu dès octobre 2021, dans le cadre de sa politique en faveur de l'animal en ville, deux outils gratuits et complémentaires : la carte d'urgence « Un animal m'attend chez moi », à conserver dans ses papiers, et l'autocollant « J'ai un animal chez moi », à apposer sur sa porte pour alerter les secours en cas d'incendie. Ces outils sont téléchargeables sur paris.fr et ont été distribués lors de la Fête de l'animal en ville.

L'enjeu n'est donc pas de créer ou d'importer un dispositif, mais de mieux faire connaître dans le 14e arrondissement des outils qui existent déjà à l'échelle parisienne. Les réalités propres à notre arrondissement, notamment la place du logement social, la présence d'établissements hospitaliers et de résidences pour seniors et la richesse de son tissu associatif, invitent à réfléchir aux relais de diffusion les plus pertinents.

Amendements

L'intitulé du vœu est ainsi rédigé :

> *Vœu relatif à la diffusion des outils d'urgence pour les animaux domestiques restés seuls*

Le considérant suivant :

> *Considérant qu'afin de répondre concrètement à cette situation, la mairie du 9e arrondissement a été pionnière en mettant en place, dès 2021, le dispositif « J'ai un animal seul chez moi » ;*

est remplacé par les deux considérants suivants :

> *Considérant qu'afin de répondre concrètement à cette situation, la Ville de Montpellier a été la première commune de France à officialiser, en septembre 2019, une carte « J'ai un animal seul chez moi » ;*
> *Considérant que la Ville de Paris a conçu dès octobre 2021 deux outils gratuits et complémentaires, la carte d'urgence « Un animal m'attend chez moi » et l'autocollant « J'ai un animal chez moi », téléchargeables sur paris.fr ;*

Au cinquième considérant, les mots « ce dispositif repose » sont remplacés par les mots « ce type de dispositif repose ».

Le considérant suivant :

> *Considérant que la Ville de Paris s'était engagée en 2023 à diffuser largement ce dispositif, mais que son déploiement reste à ce jour très limité ;*

est remplacé par :

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

> *Considérant que ces outils gagnent à être davantage connus des Parisiennes et des Parisiens, et que leur diffusion peut utilement tenir compte des réalités propres à chaque arrondissement ;*

Au huitième considérant, les mots « ce dispositif » sont remplacés par les mots « ces outils » et le mot « indispensables » est remplacé par « indispensable ».

Les mots « Les élus du groupe « Un Nouveau souffle pour le 14e arrondissement – Paris au centre » émettent le vœu que la Mairie du XIVe arrondissement : » et les deux alinéas qui suivent sont remplacés par :

> *Le Conseil du 14e arrondissement émet le vœu que :*

- un travail soit engagé entre l'élu du 14e arrondissement en charge de la condition animale et les services de la Ville de Paris, afin d'étudier les modalités d'une diffusion renforcée dans l'arrondissement de la carte d'urgence « Un animal m'attend chez moi » et de l'autocollant « J'ai un animal chez moi » ;

Au deuxième considérant, la virgule précédant le point-virgule est supprimée.

DELIBERE

Après discussion l'amendement au Vœu V14 2026 46 est adopté, à la majorité, par le conseil d'arrondissement

Conseillers présents	26 membres présents
Voix exprimées	25 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	23 (dont 2 procurations
Avis Défavorable	2
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	3

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT
Séance du 28 septembre 2026

Le vœu ainsi amendé est soumis au vote :

Considérant qu'environ 250 000 chats et 100 000 chiens vivent à Paris, auxquels s'ajoutent de nombreux autres animaux de compagnie ;

Considérant que la Ville de Paris s'est dotée d'une stratégie « Animal en ville » ainsi que d'une Charte du bien-être animal ;

Considérant que le bien-être animal suppose d'anticiper les situations dans lesquelles un propriétaire se trouve dans l'impossibilité de prendre soin de son animal, notamment en cas d'accident, de maladie ou d'hospitalisation ;

Considérant qu'afin de répondre concrètement à cette situation, la Ville de Montpellier a été la première commune de France à officialiser, en septembre 2019, une carte « J'ai un animal seul chez moi » ;

Considérant que la Ville de Paris a conçu dès octobre 2021 deux outils gratuits et complémentaires, la carte d'urgence « Un animal m'attend chez moi » et l'autocollant « J'ai un animal chez moi », téléchargeables sur paris.fr ;

Considérant que ce type de dispositif repose sur une carte d'urgence, conservée par le propriétaire, indiquant les coordonnées de proches susceptibles de prendre en charge l'animal resté seul en cas d'urgence ;

Considérant que cette précaution simple permet d'éviter qu'un animal reste sans surveillance pendant une durée prolongée ou qu'il doive être confié temporairement à un refuge dans l'attente du retour de son propriétaire ;

Considérant que ces outils gagnent à être davantage connus des Parisiennes et des Parisiens, et que leur diffusion peut utilement tenir compte des réalités propres à chaque arrondissement ;

Considérant que les mairies d'arrondissement constituent l'échelon de proximité indispensable pour faire connaître ces outils et les rendre facilement accessibles aux propriétaires d'animaux ;

Le Conseil du 14e arrondissement émet le vœu que :

- un travail soit engagé entre l'élu du 14e arrondissement en charge de la condition animale et les services de la Ville de Paris, afin d'étudier les modalités d'une diffusion renforcée dans l'arrondissement de la carte d'urgence « Un animal m'attend chez moi » et de l'autocollant « J'ai un animal chez moi » ;

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2026 46 amendé est adopté, à l'unanimité par le conseil d'arrondissement

Conseillers présents	26 membres présents
Voix exprimées	28 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	28 (dont 2 procurations
Avis Défavorable	0
Abstentions	0
Ne participent pas au vote	0